



**Skilled  
Trades**  
Ontario

**Métiers  
spécialisés**  
Ontario

Norme de formation par  
l'apprentissage

Sommaire de formation

**Agriculture -  
Fructiculteur**

640F

2000

# Norme de formation par l'apprentissage

La norme de formation par l'apprentissage (ou, ci-après, le « registre ») est un document remis aux apprentis qui signent un contrat d'apprentissage enregistré dans la province de l'Ontario à titre de rapport officiel de formation. Elle doit être utilisée par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) pour orienter le processus de développement des compétences dans un métier particulier.

## Votre formation d'apprenti(e)

- ✓ Assurez-vous de signer un contrat d'apprentissage avec votre parrain (marraine) et votre témoin auprès du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Une fois votre contrat enregistré, vous en recevrez une copie pour vos dossiers.
- ✓ Informez le bureau de service local **immédiatement** de tout changement apporté à vos coordonnées ou à votre contrat d'apprentissage, surtout si vous changez de parrain (marraine).
- ✓ Examinez régulièrement le registre avec votre formateur(trice) et votre parrain (marraine) pour discuter de vos progrès, poser des questions, demander une rétroaction et faire **valider vos compétences**.
- ✓ Notez vos heures de travail avec exactitude.
- ✓ Lorsqu'une formation en classe est offerte, suivez-la.
- ✓ Faites des demandes pour obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.



## Remplir votre registre

- ✓ **Remplir le dossier du (de la) parrain (marraine)** – Un formulaire doit être rempli pour chaque parrain (marraine) ou formateur(trice) avec lequel vous travaillez pendant votre apprentissage
- ✓ **Confirmer la validation de toutes les compétences**
  - **Vous et votre formateur(trice)** devez valider chaque compétence exigée pour confirmer que vous l'avez acquise.

Les cases ombrées de votre registre indiquent qu'il s'agit de compétences facultatives qui n'ont pas besoin d'être attestées par votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine). On vous encourage toutefois à acquérir ces compétences dans le cadre de votre formation.

- ✓ **Confirmer la validation de l'ensemble complet de compétences**
  - Après la validation, par vous et votre formateur(trice), de toutes les compétences incluses dans un ensemble de compétences, votre parrain (marraine) doit apposer sa signature à l'**Annexe C – « Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) »** pour confirmer que vous avez acquis les compétences de chacun des ensembles.

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation. Pour obtenir plus de renseignements sur votre apprentissage, lisez l'intérieur du verso de la couverture.



Nom de l'apprenti(e) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Métier : \_\_\_\_\_

**N° du contrat d'apprentissage (pour les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) :**

**N° de compte MSO (pour les métiers à accréditation obligatoire uniquement) :**

**Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.**

**Pour toute question concernant l'utilisation de ce registre ou votre programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local (voir l'Annexe D de ce cahier) ou la ligne d'assistance d'Emploi Ontario au : 1-800-387-5656.**

# Parcours d'apprentissage vers le certificat de qualification

Phase 1 : Inscription

Présentez une demande de formation en apprentissage sur le portail en ligne ou à votre bureau de service local

Pour le portail en ligne, veuillez suivre les consignes d'inscription. Vous devrez créer un compte *My Ontario* pour accéder aux services en ligne.

Contrat d'apprentissage signé et enregistré par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine)

Accédez à votre registre de la norme de formation par l'apprentissage\*\*  
skilledtradesontario.ca/fr/a-propos-des-metiers/renseignements-sur-les-metiers/

\*\* Il s'agit du rapport officiel attestant de la progression de votre formation. Vous êtes responsable de sa mise à jour.

**Suivez la formation en milieu de travail**  
*Démontrez que vous maîtrisez les compétences figurant dans le registre de la norme de formation par l'apprentissage, et recevez-en la validation*

**Suivez la formation en classe**  
*Assistez à la formation en classe décrite dans la norme du programme*

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) et de prêts.

Phase 2 : Apprentissage

Examinez et finalisez votre registre avec votre parrain (marraine)

Présentez une preuve d'achèvement de la formation d'apprenti par courriel, en personne ou sur le portail numérique

Votre registre de la norme de formation par l'apprentissage détaille les exigences d'achèvement applicables. Veuillez soumettre les éléments suivants :

- Registre de la norme de formation par l'apprentissage dûment rempli et signé
- Preuve des heures effectuées

Délivrance du certificat d'apprentissage

Métiers sans examen

Métiers avec examen (accréditation obligatoire et non obligatoire)\*

Le certificat d'apprentissage représente la dernière étape du programme

Délivrance d'un certificat de qualification temporaire valable pour une période de 12 mois

Pour vous préparer en vue de l'examen menant au certificat de qualification, téléchargez les guides de préparation à l'examen provincial et/ou à l'examen du Sceau rouge.

Acquittez les frais de l'examen menant au certificat de qualification

Appelez pour effectuer un paiement (647-847-3000 or 1-855-299-0028)

Fixez une date pour votre examen

Pour fixer la date de votre examen, prenez contact avec votre bureau de service local.

Passez l'examen menant au certificat de qualification

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) ou une demande de prime d'achèvement d'apprentissage (métiers non désignés Sceau rouge)

Délivrance du certificat de qualification

À l'achèvement de la formation, les parrains peuvent avoir droit à des subventions, des incitatifs, des primes ou des crédits d'impôt pour l'apprentissage

Phase 3 : Certification

\* Pour obtenir une liste des métiers assujettis à un examen de certification, veuillez consulter le [skilledtradesontario.ca/fr/](http://skilledtradesontario.ca/fr/)

Version préliminaire : 2022-06-07

**Table des matières**

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré.....	1
Ressources propres au métier.....	2
Méthodologie - Élaboration des normes .....	2
Introduction au registre .....	3
Rôles et responsabilités.....	4
Rôles et responsabilités des apprentis .....	5
Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs .....	6
Santé et sécurité.....	7
Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes .....	10
Champ d'exercice.....	10
Directives du programme.....	10
Exigences du programme .....	11
Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire.....	11
Résumé de Compétences pour réussir.....	11
Norme de rendement.....	12
Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs .....	14
Avis de collecte de renseignements personnels .....	17
Liste de formateurs.....	18
Objectifs de Rendement en Milieu de Travail.....	19
5390.0 Protection Personnelle et Protection d'Autrui.....	19
5391.0 Préparation de Sols.....	27
5392.0 Transplantation des Végétaux.....	33
5393.0 Installation Et Entretien Des Systèmes De Soutien Des Végétaux. ....	39
5394.0 Entretien Et Taille Des Végétaux. ....	42
5395.0 Fertilisation Des Végétaux.....	47
5396.0 Protection Des Récoltes.....	50
5397.0 Recouvrement Des Sols.....	53
5398.0 Éclaircissement Et Intensification Des Végétaux.....	55
5399.0 Propagation Des Végétaux.....	58
5400.0 Utilisation Et Entretien Du Matériel Et Des Systèmes Agricoles Mécaniques Et Électriques.....	62
5401.0 Protection Personnelle et Protection d'Autrui.....	67
Résultats d'apprentissage du programme .....	70

1. Protéger soi-même et les autres .....	70
2. Préparation du terrain .....	71
3. Transplantation .....	71
4. Systèmes de soutien de la formation des plantes .....	72
5. Formation et taille des plantes .....	72
6. Fertilisation des plantes .....	73
7. Protection des cultures .....	73
8. Couvertures de sol.....	73
9. Densité des cultures et éclaircissage .....	74
10. Procédures de propagation.....	74
11. Équipements mécaniques et électriques agricoles.....	75
12. Techniques de récolte et de classement .....	75
Définitions.....	76
Apprenti(e).....	76
Prêt(e) à passer l'examen?.....	79
Directives pour consigner un changement de parrain.....	80
Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1 .....	81
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2.....	82
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3.....	83
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4.....	84
Annexe A – Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage.....	85
Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage .....	86
Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) .	87
Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario .....	88
Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC) .....	i

**Remarque :** Cette norme a été révisée pour refléter l'identité visuelle de Métiers spécialisés Ontario (MSO) qui a remplacé l'Ordre des métiers de l'Ontario le 1er janvier 2022. Le contenu de la présente norme peut faire référence à l'ancienne organisation ; toutefois, tous les renseignements ou le contenu propres au métier demeurent pertinents et exacts selon la date de publication originale.

Veillez consulter le site Web de MSO : [skilledtradesontario.ca/fr/](http://skilledtradesontario.ca/fr/) pour obtenir les renseignements les plus exacts et les plus récents. Pour obtenir des renseignements sur la loi LOPMS et ses règlements, veuillez consulter le site de perspectives dans les métiers spécialisés (Loi de 2021 ouvrant des), [L.O. 2021, chap. 28 - Projet de loi 288 \(ontario.ca\)LOPMS](http://L.O. 2021, chap. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)LOPMS).

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, cliquez sur le lien suivant : [MétiersspécialisésOntario.ca](https://www.metiersspecialisesontario.ca)

© 2022, Métiers spécialisés Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de Métiers spécialisés Ontario.

*Maintenu avec le transfert à Métiers spécialisés Ontario, 2000 (V100)*

### **Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré**

#### **Objet :**

- Avant d'entreprendre les activités officielles d'apprentissage, l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et un témoin sont tenus de signer un contrat d'apprentissage.
- Le contrat d'apprentissage que vous avez signé est un document juridique important qui décrit vos responsabilités en tant qu'apprenti(e) et celles de votre parrain (marraine).
- Une fois enregistré, ce contrat marque le début de l'entente officielle entre l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et le Ministère.
- Pour les métiers à accréditation obligatoire, le document d'enregistrement de l'apprentissage doit être accessible pendant le travail.

#### **L'apprenti(e) convient :**

- **D'informer le bureau de service local de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;**
- De suivre les directives licites du (de la) parrain (marraine) et du (de la) formateur(trice) et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- D'obtenir auprès du (de la) parrain (marraine) et des formateurs la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.
- Lorsque vous recevez une « offre de formation en classe », confirmez votre participation en suivant les consignes de l'offre. À défaut de le faire, vous risquez de perdre la possibilité de suivre vos cours, ce qui retarderait l'achèvement de votre apprentissage.

#### **Le (la) parrain (marraine) convient :**

- De s'assurer que l'apprenti(e) suit la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- De suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e) et avec les formateurs lorsque le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) ne sont pas la même partie.
- De libérer son apprenti(e) de son travail pour qu'il ou elle puisse suivre une formation en classe sans en être pénalisé(e);
- De maintenir le ratio compagnon/apprenti pour votre métier, le cas échéant;
- De suivre les progrès de ses apprentis;
- De s'assurer que les formateurs confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- De contacter le Ministère en cas de changement dans sa capacité à assurer la formation, dans ses coordonnées ou dans le statut de l'apprenti(e) dans le cadre du programme.

<b>Ressources propres au métier</b>	<b>Lien</b>
Programme du Sceau rouge	<a href="http://www.sceau-rouge.ca">www.sceau-rouge.ca</a>
Apprentissage en Ontario	<a href="https://www.ontario.ca/fr/page/lapprentissage-en-ontario">https://www.ontario.ca/fr/page/lapprentissage-en-ontario</a>
Emploi Ontario	<a href="http://ontario.ca/fr/page/emploi-ontario">ontario.ca/fr/page/emploi-ontario</a>
Service Canada	<a href="http://www.servicecanada.gc.ca">www.servicecanada.gc.ca</a>
<i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</i>	<a href="#">Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, ch. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)</a>
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences	<a href="http://ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences">ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences</a>
Guide de préparation à l'examen	<a href="#">Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario</a>
Zone compétences (Passeport-compétences de l'Ontario)	<a href="http://zonecompetences.ca/">http://zonecompetences.ca/</a>

*\*Veuillez noter que tous les liens sont valides au moment de la publication*

### **Méthodologie - Élaboration des normes**

Une norme est élaborée avec un large groupe de représentants du métier qui forment le groupe de travail initial. Il s'agit d'experts en la matière, de gens de métier, d'instructeurs et d'employeurs issus d'un échantillon représentatif du secteur ou de l'industrie et possédant diverses années d'expérience professionnelle dans le domaine. Ce groupe de travail examine, élabore et recommande la révision du contenu de la norme. Son rôle consiste également à harmoniser et à mettre à jour d'autres contenus de soutien pour le produit.

Le processus de validation constitue une partie essentielle de l'élaboration de la norme. C'est l'occasion pour un groupe représentatif plus large du secteur de fournir sa rétroaction sur le contenu du projet de norme. Ce processus est mené de différentes manières et peut inclure l'envoi d'un sondage ou du document provisoire (ou des deux) directement au secteur. Les commentaires reçus sont examinés par le groupe de travail, et les modifications nécessaires sont apportées sur la base d'un consensus.

### Introduction au registre

Ce registre « en milieu de travail » constitue la norme de formation pour **Agriculteur-Fructiculteur 640F**; il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentants de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.

Le registre est divisé en ensembles de compétences, qui contiennent à leur tour des compétences spécifiques. Ces ensembles de compétences et compétences sont présentés sous forme d'énoncés qui décrivent ce que l'apprenti(e) doit accomplir et selon quelle norme, afin d'être considéré(e) comme ayant acquis la compétence en question.

La démonstration de ces compétences est consignée dans le registre. Une fois les compétences acquises, c'est par la validation des compétences ainsi que l'achèvement des exigences du programme de formation en classe ou l'équivalent que l'apprenti(e) achève son programme d'apprentissage et qu'il ou elle reçoit son certificat d'apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) et l'apprenti(e) doivent valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Toutefois, si une compétence est ombrée, cela signifie qu'elle est facultative et qu'elle n'a pas besoin d'être validée, bien qu'elle ait été définie comme faisant partie du champ d'exercice du métier.

Toutes les pratiques décrites dans cette norme doivent être exécutées par l'apprenti(e) selon les critères spécifiques identifiés. En général, les normes de performance pour ce métier doivent être exécutées conformément à tous les codes et normes juridiques applicables et toutes les normes de santé et de sécurité doivent être respectées et observées. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Autres lois, règlements, codes et normes applicables;
- Meilleures pratiques de l'industrie;
- Politiques et procédures de l'entreprise.

Les renseignements présentés dans la présente norme étaient, à notre connaissance, à jour au moment de leur impression et destinés à une utilisation générale. Veuillez consulter le site Web de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et à jour : [www.skilledtradesontario.ca/fr/](http://www.skilledtradesontario.ca/fr/)

## Rôles et responsabilités

Conformément à la [Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés \(LOPMS\)](#)

**Métiers spécialisés Ontario (MSO)** est responsable de ce qui suit :

- Établissement et maintien des qualifications;
- Établissement de programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation, y compris des normes de formation, des normes de programme et des examens de certification;
- Délivrance de certificats aux fins de la Loi, par exemple des certificats de qualification;
- Tenue d'un registre public pour les métiers à accréditation obligatoire, à l'adresse [skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/](https://skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/);
- Détermination de l'équivalence de l'expérience et des qualifications obtenues par les candidats au certificat de qualification qui n'ont pas réalisé d'apprentissage par rapport à celles obtenues en réalisant un apprentissage (évaluations d'équivalence professionnelle);
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Réalisation de recherches et détermination des métiers devant être prescrits comme tels aux fins de la Loi, et formulation de recommandations sur ces questions au ministre.

**Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC)** a les responsabilités suivantes :

- Classification des métiers comme métiers à accréditation obligatoire;
- Prescription des champs d'exercice des métiers;
- Approbation des personnes pouvant fournir une formation en classe dans le cadre des programmes d'apprentissage (ARF);
- Enregistrement des contrats d'apprentissage;
- Délivrance d'un certificat d'apprentissage aux personnes qui terminent avec succès un programme d'apprentissage;
- Administration des examens, y compris les examens de certification;
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Exercice des autres pouvoirs, devoirs et fonctions prévus par la Loi ou les règlements.

***Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec votre bureau de service local.***

### Rôles et responsabilités des apprentis

Un(e) apprenti(e) est une personne ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré (se reporter à l'avant-propos : « Objet et modalités du contrat d'apprentissage », page 1) avec un parrain (une marraine) pour recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par Métiers spécialisés Ontario. À titre d'apprenti(e), vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage :

1. En tant qu'apprenti(e), vous avez signé un contrat d'apprentissage et avez conclu un contrat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et votre parrain (marraine).
2. Si vous êtes inscrit(e) en tant qu'apprenti(e) dans un métier à accréditation obligatoire, votre nom figurera automatiquement au registre public de Métiers spécialisés Ontario.
3. Vous devez informer le personnel de votre bureau de service local de toute modification aux renseignements suivants :
  - L'adresse de votre parrain (marraine);
  - Vos nom et adresse;
  - Le nom de votre parrain (marraine), notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un(e) nouveau (nouvelle) parrain (marraine).
4. À titre d'apprenti(e), vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établis dans le présent registre (énoncés à la section « Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage » du présent document), qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur(trice).
5. Une fois que vous avez démontré que vous maîtrisez toutes les compétences obligatoires et que vous avez reçu la validation de votre parrain (marraine) ou formateur(trice) pour chaque compétence, vous devez faire remplir et signer le formulaire de validation des ensembles de compétences par votre parrain (marraine) actuel(le).
6. Présentez votre registre à votre bureau de service local.
7. Présentez votre attestation de fin d'apprentissage (voir l'Annexe B), ainsi que votre registre autorisé, à votre bureau de service local.

### Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Les **parrains** doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de la validation des ensembles de compétences de l'apprenti(e) et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée. Certains parrains peuvent également jouer le rôle de formateur.

Un(e) **formateur(trice)** est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail.

Dans les métiers à accréditation obligatoire, un(e) formateur(trice) doit détenir un certificat de qualification valide et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.

Dans les métiers à accréditation non obligatoire, un(e) formateur(trice) est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir un certificat de qualification;
- Détenir un certificat d'apprentissage du métier; ou
- Avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et/ou heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en classe du programme d'apprentissage du métier;
- Posséder une expérience en milieu de travail équivalente au programme d'apprentissage, ainsi que les compétences décrites dans le registre.

La compétence signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise (voir « *Introduction au registre* »). Les formateurs/parrains et les apprentis doivent valider et dater les compétences acquises avec succès dans le registre. Le registre sert à documenter ces réalisations.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du (de la) formateur(trice) ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti(e).

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

### Santé et sécurité

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis et du public pour atteindre l'objectif de rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires.

La [\*Loi sur la santé et la sécurité au travail\*](#) (LSST) nous fournit le cadre juridique et les outils pour le faire. Elle énonce les droits et les devoirs de toutes les parties en milieu de travail, confiant à l'employeur la responsabilité ultime de la santé et de la sécurité des travailleurs (en l'occurrence les apprentis) en veillant à ce que des procédures, des contrôles et une formation soient établis pour faire face aux risques professionnels. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure, une maladie ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident, une blessure ou une maladie, ou y contribuer.

On rappelle au (à la) parrain (marraine) qui n'est pas l'employeur que ce dernier a des responsabilités juridiques en matière de santé et de sécurité envers l'apprenti(e) qui est son employé(e). Le (la) parrain (marraine) doit encourager les habitudes de travail sécuritaires et le respect des exigences de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Il est généralement reconnu qu'une attitude positive à l'égard de la sécurité en conjonction avec de bonnes compétences en santé et sécurité contribue à un environnement sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique à tous.

Les travailleurs et les apprentis peuvent être exposés à une multitude de dangers et, par conséquent, doivent connaître la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements.

### Le système de responsabilité interne :

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) est de faciliter la mise en place d'un solide système de responsabilité interne (SRI) au travail. À cette fin, la LSST énonce les obligations des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis, des constructeurs et des propriétaires de lieux de travail.

La conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques respectives est essentielle à l'établissement d'un solide SRI dans le milieu de travail.

En termes simples, le SRI signifie que tout le monde au travail a un rôle à jouer pour assurer la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Les travailleurs et les apprentis en milieu de travail qui constatent un problème de santé et de sécurité, comme un danger ou une infraction à la LSST en milieu de travail, ont l'obligation juridique de signaler la situation à l'employeur ou à un superviseur. Les employeurs et les superviseurs sont, à leur tour, tenus de résoudre ces situations et d'informer les travailleurs de tout danger dans le cadre de leur travail.

Le SRI encourage un milieu de travail sain et sécuritaire. En plus de la conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques, le SRI est appuyé par des politiques et des programmes de santé et de sécurité bien définis, y compris la conception, le contrôle, la surveillance et la supervision du travail effectué.

### **Rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail***

#### **Les responsabilités de l'employeur comprennent, entre autres, ce qui suit :**

- Former, informer et superviser les travailleurs et les apprentis afin de protéger leur santé et leur sécurité;
- Nommer des personnes compétentes comme superviseurs;
- Informer un(e) travailleur(euse), un(e) apprenti(e) ou une personne en autorité de tout danger existant dans le lieu de travail et les former à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation, à l'élimination et au transport de tout matériel, substance, outil, matériau, etc.;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection d'un(e) travailleur(euse) ou d'un(e) apprenti(e);
- Dans les lieux de travail où plus de cinq travailleurs sont régulièrement employés, préparer et afficher une politique écrite en matière de santé et de sécurité au travail et mettre sur pied et maintenir un programme pour sa mise en œuvre;
- Préparer et afficher des politiques sur la violence et le harcèlement au travail et élaborer des programmes à l'appui de ces politiques;
- S'assurer que tous les travailleurs et apprentis connaissent les lois, les règlements, les codes et les normes applicables afin que les exigences à respecter soient claires pour tous les travailleurs et apprentis.

#### **Les responsabilités du formateur/superviseur comprennent, entre autres, ce qui suit :**

- S'assurer que le (la) travailleur(euse) ou apprenti(e) travaille en conformité avec la loi et ses règlements;
- S'assurer que tout équipement, dispositif de protection ou vêtement requis par l'employeur est utilisé ou porté par le (la) travailleur(euse) ou l'apprenti(e);
- Aviser un(e) travailleur(euse) ou un(e) apprenti(e) de tout danger potentiel ou réel pour la santé ou la sécurité connu du superviseur;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection des travailleurs.

### **Les responsabilités du (de la) travailleur(euse) ou de l'apprenti(e) comprennent, entre autres, ce qui suit :**

- Travailler en conformité avec la Loi et ses règlements;
- Utiliser ou porter tout matériel, dispositif de protection ou vêtement exigé par l'employeur;
- Signaler à l'employeur ou au superviseur tout matériel ou dispositif de protection manquant ou défectueux connu qui pourrait mettre en danger le travailleur ou un autre travailleur;
- Signaler tout danger ou toute infraction à la Loi ou à ses règlements à l'employeur ou au superviseur;
- Ne pas enlever ou rendre inefficace tout dispositif de protection exigé par l'employeur ou par les règlements;
- Ne pas utiliser ou faire fonctionner du matériel ou travailler d'une manière qui pourrait mettre en danger un travailleur.

### **Les trois droits des travailleurs et des apprentis**

La LSST accorde aux travailleurs et aux apprentis trois droits fondamentaux :

1. Le droit d'être informés des dangers liés à leur travail et d'obtenir des informations, une supervision et des instructions pour protéger leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail;
2. Le droit de participer à l'identification et à la résolution des problèmes de santé et de sécurité au travail par l'entremise d'un représentant en santé et sécurité ou d'un travailleur membre d'un comité mixte de santé et sécurité;
3. Le droit de refuser un travail qu'ils estiment dangereux pour leur santé et leur sécurité ou celles de tout autre travailleur sur le lieu de travail.

### **Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences**

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences effectue des inspections périodiques des lieux de travail pour s'assurer que les lois et règlements sur la sécurité sont respectés. Pour toute question, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail au 1-877-202-0008.

### Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes

#### Champ d'exercice

Le champ d'exercice du métier d'Agriculteur-Fructiculteur 640F est décrit à l'article 6 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS et se lit comme suit :

6. Le champ d'exercice du métier de l'agriculture — fructiculteur consiste notamment à faire ce qui suit :
  1. Accomplir des tâches relatives à la culture fruitière dans une ferme ou un établissement.
  2. Planter, cultiver, arroser, irriguer, repiquer, tailler et récolter des fruits.
  3. Accomplir des tâches relatives à l'agriculture en général.

\*Bien que le registre se fonde sur le champ d'exercice décrit dans le règlement (article 6 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS), il ne prétend ni augmenter ni modifier le champ d'exercice décrit dans le règlement.\*

#### Directives du programme

##### Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 5520 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

##### Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 480 heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

##### Nbre total d'heures de formation

6000 heures

##### Ratio compagnon-apprenti

##### Ratios recommandés par l'industrie :

Même si certains métiers régis par la LOPMS sont assujettis aux ratios compagnon-apprenti fixés par voie de règlement, ce métier n'en fait pas partie. **L'industrie a plutôt recommandé un ratio d'un compagnon (ou personnes considérées comme telles) pour un apprenti** pour que ce dernier reçoive une formation en milieu de travail adéquate dans le cadre de ce programme.

### Exigences du programme

#### **Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire**

Règlements de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés* et classification de chaque métier comme étant « à accréditation obligatoire » ou « à accréditation non obligatoire ». Ce métier est à accréditation non obligatoire.

Il incombe à l'apprenti(e) de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme de registre. Le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) doivent valider une fois que l'apprenti(e) a acquis les compétences liées au métier visé.

#### **Résumé de Compétences pour réussir**

Les Compétences pour réussir permettent aux gens de s'adapter à un monde en constant changement, afin de pouvoir travailler, apprendre et mieux vivre. Elles sont fondamentales pour l'acquisition d'autres compétences et très importantes pour des interactions sociales réussies. Ces compétences sont utiles à tout le monde, car elles aident les personnes à trouver un emploi, à progresser dans leur emploi actuel et à changer d'emploi, le cas échéant. Elles aident également les personnes à devenir des membres actifs de leur communauté et à réaliser un apprentissage réussi.

À la suite de recherches et de consultations approfondies, le gouvernement du Canada a lancé le nouveau modèle Compétences pour réussir, qui vient renouveler l'ancien cadre des compétences essentielles afin de mieux tenir compte des besoins du marché du travail actuel et futur.

Les profils de compétences essentielles propres aux professions sont disponibles en ligne. Ils seront mis à jour périodiquement aux fins d'harmonisation avec le nouveau modèle Compétences pour réussir que vous trouverez ici :

[modèle Compétences pour réussir.](#)

### Norme de rendement

Un Producteur De Fruits est une personne responsable de la plantation, de la culture, de la propagation, de la pulvérisation, de l'irrigation, de la transplantation, de la taille et de la récolte de tous types de fruits. Il/elle exploite et entretient des équipements mécaniques et électriques ainsi que des systèmes et équipements agricoles.

Un Producteur De Fruits est une personne qui :

- lit et interprète la documentation et les procédures de culture de fruits, y compris la préparation du terrain, la transplantation, les systèmes de soutien de la formation des plantes, la fertilisation, la protection des cultures, la densité/l'éclaircissage et la propagation ;
- développe des conceptions de blocs de mise en page et prépare, fertilise, fumige, cultipacke, pulvérise et cultive le terrain ;
- transplante des plantes en préparant les plants, en tuteurant/treillis les plantes, en plantant des arbres fruitiers, des petits fruits, des vignes, et en protégeant, irrigant et fertilisant les plantes ;
- effectue des procédures de propagation ;
- effectue des techniques de récolte et de classement ;
- utilise et entretient les tracteurs agricoles et leurs accessoires, les camions agricoles, les équipements de récolte, les tronçonneuses et les sérateurs électriques, les systèmes d'irrigation, les systèmes et composants de lignes de conditionnement, les installations de stockage à froid et à atmosphère contrôlée, et les compresseurs d'air et systèmes.

Un Producteur De Fruits démontre des connaissances en :

- préparation du terrain
- transplantation
- systèmes de soutien de la formation des plantes
- formation et taille des plantes
- fertilisation des plantes
- protection des cultures
- techniques de couverture du sol
- procédures de densité et d'éclaircissage des cultures et des plantes
- procédures de propagation
- procédures de maintenance de base des équipements mécaniques et électriques agricoles
- techniques de récolte et de classement

En général, la norme de rendement pour le métier de Agriculture-Fructiculteur doit être exécutée, le cas échéant, selon et en conformité avec ce qui suit :

Normes de sécurité de l'industrie qui sont basées sur :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Lois, règlements, codes et normes en vigueur sur le territoire (règlements municipaux, etc.);
- Politiques et procédures de l'entreprise;
- Toutes les spécifications des fabricants et les spécifications techniques applicables.

### **Autres certifications et formations suggérées ou requises**

Bien qu'un apprenti reçoive une formation en santé, sécurité et dans des domaines spécifiques à son métier pendant son apprentissage, il est important de savoir qu'il peut également être nécessaire de suivre d'autres formations en santé et sécurité au travail, ainsi que de renouveler ou de mettre à jour des certifications au cours de sa carrière, avant d'effectuer de nouveaux types de travaux.

## **Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs**

### **Conseils à l'intention des apprentis**

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez sans délai des procédures de travail sécuritaire afin de créer de bonnes habitudes;
- Utilisez votre registre comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises;
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller(ère) en formation, votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine);
- Discutez de vos besoins de formation avec votre formateur(trice) et/ou votre parrain (marraine);
- Écoutez les suggestions de votre formateur(trice);
- Posez des questions à votre formateur ou formatrice si vous n'êtes pas certain ou certaine de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail;
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail;
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, validez-la avec votre formateur(trice).

***Pour tirer le meilleur parti de cette expérience de mentorat, demandez à être exposé(e) à toute l'étendue du métier; rencontrez régulièrement votre parrain (marraine) ou votre formateur(trice) pour discuter de vos progrès, poser des questions et demander une rétroaction.***

### Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un(e) formateur(trice) qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti(e) travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'une formatrice qualifié(e) ou qu'il ou elle y a accès;
- Invitez le (la) formateur(trice) à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.);
- Définissez des attentes claires et faites participer l'apprenti(e) et le (la) formateur(trice) à l'élaboration du plan d'apprentissage;
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires;
- Donnez du temps au (à la) formateur(trice) pour démontrer les compétences à l'apprenti(e);
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Veillez à ce que l'apprenti(e) reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document;
- Reconnaissez le bon rendement;
- Observez fréquemment;
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti(e) ainsi que le (la) formateur(trice);
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement;
- Remplissez la validation des ensembles de compétences dès que l'apprenti(e) a démontré avoir acquis les compétences visées;
- Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

### Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis :

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail;
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect;
- Examinez le registre avec l'apprenti(e) et mettez au point un plan d'apprentissage;
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement;
- Exposez les apprentis à toute la portée du métier en leur offrant une formation sur les compétences décrites dans le présent document;
- Encouragez l'apprenti(e) à poser des questions et répondez-y;
- Faites preuve de patience;
- Expliquez et démontrez les compétences;
- **Rencontrez régulièrement l'apprenti(e) pour discuter de ses progrès;**
- Donnez régulièrement de la rétroaction;
- Lorsque l'apprenti(e) a acquis des compétences, validez-les;
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront guider le processus et aider les apprentis à acquérir les compétences énoncées dans ce document.

***La meilleure expérience de mentorat consiste à donner à l'apprenti(e) une formation et une exposition aussi complètes que possible à toute la portée du métier. Si cela n'est pas possible, aidez la personne à trouver d'autres moyens d'y parvenir.***

## Avis de collecte de renseignements personnels

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre à votre bureau de service local. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée au bureau de service local afin de terminer votre programme. Le bureau de service local utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le bureau de service local communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à Métiers spécialisés Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Vos renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*.
4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le Ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

Responsable, InfoCentre Emploi Ontario  
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences  
33, rue Bloor Est, 2<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3  
Sans frais : 1-800-387-5656; Toronto : 416-326-5656  
Service ATS : 1-866-533-6339 ou 416-325-4084



**Objectifs de Rendement en Milieu de Travail**

**5390.0 Protection Personnelle et Protection d'Autrui.**

**5390.1 Reconnaître les dangers pour la santé et la sécurité** au travail : réduire les risques concernant les blessures personnelles et les dommages au matériel, aux véhicules et à l'environnement; adopter les mesures de correction définies dans les lois et respecter les politiques de l'exploitation agricole; signaler les dangers

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**\* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

**5390.2 Porter, ajuster et entretenir le matériel de protection personnelle :** appareils de protection pour les yeux, l'ouïe, les mains, la tête, les pieds et la protection respiratoire; assurer un bon ajustement et une protection optimale à l'utilisateur, conformément au travail à accomplir et en respectant les méthodes et normes de l'exploitation agricole et les recommandations de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5390.3 Adopter de bonnes méthodes de travail :** ramasser les déversements ou les fuites; garder les lieux de travail propres et exempts d'obstacles; ranger les outils et le matériel afin de réduire les risques d'accident ou de blessure et de faciliter leur utilisation; respecter les pratiques et normes de l'exploitation agricole et les recommandations de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5390.4 Respecter les méthodes de protection contre les incendies :** localiser les incendies et en déterminer la gravité; prendre les mesures nécessaires, notamment afin d'éteindre les incendies mineurs, déclencher l'alarme, utiliser un extincteur et évacuer les lieux; respecter les pratiques et normes de l'exploitation agricole et les recommandations du gouvernement

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5390.5 Adopter des habitudes de travail conformes à la sécurité** pour le travail à proximité des bâtiments et du matériel agricole et des systèmes de traitement et d'entreposage des fruits : vérifier tous les jours les terrains et les bâtiments de l'exploitation agricole; ne pas traverser les barrières et les barricades; porter des vêtements appropriés; attacher les cheveux longs, ne pas porter de bijoux, ne pas consommer de substances intoxicantes; demeurer à l'intérieur des allées et assurer la sécurité des autres personnes en les laissant à l'écart des appareils en mouvement; respecter les pratiques et normes de l'exploitation agricole et les recommandations de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5390.6 Travailler avec d'autres personnes en respectant les règles de sécurité** : reconnaître les zones de danger à proximité du matériel en mouvement, des véhicules, des installations d'entreposage des fruits et du matériel de traitement; maintenir une distance de sécurité par rapport à soi-même, aux autres personnes et au matériel lors de toutes les opérations agricoles; respecter les pratiques et normes de l'exploitation agricole et les recommandations de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5390.7 Assurer la vérification préalable du matériel agricole :** effectuer une vérification circulaire; s'assurer que toutes les pièces mobiles sont en bon état; reconnaître et signaler le matériel dangereux ou inutilisable; s'assurer que les dispositifs de sécurité sont en place et en bon état; respecter les pratiques et normes de l'exploitation agricole et les recommandations de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail.*

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5390.8 Signaler les blessures** à sa superviseure ou à son superviseur : s'assurer que la personne blessée reçoit les soins nécessaires et que tous les renseignements se rapportant à l'incident sont présentés avec précision et exactitude afin de prévenir les accidents semblables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5390.9 Collaborer à la présentation des rapports sur la sécurité et les blessures** en respectant les méthodes de l'exploitation agricole et les lois et règlements se rapportant à la sécurité; s'assurer que tous les renseignements nécessaires sont recueillis afin de permettre la réalisation dans les délais des rapports prévus par la loi ou des formulaires d'assurance.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5390.10** **Respecter les normes et méthodes de l'exploitation agricole pour l'administration des premiers soins** pour traiter divers troubles, notamment les maladies subites, les brûlures, les coupures, les abrasions, les entorses, l'inhalation de produits chimiques et la présence de produits contaminants dans les yeux, de façon à stabiliser l'état de la victime et à permettre l'administration des premiers soins.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5390.11** **Verrouiller le matériel mécanique** : éteindre les appareils afin d'éviter que des objets pénètrent dans le matériel de traitement des récoltes qui doit être réparé ou entretenu et de prévenir les blessures aux utilisateurs et les dommages au matériel; respecter les pratiques et normes de l'exploitation agricole et les recommandations de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5390.12 Manipuler les produits chimiques désignés** : utiliser les appareils et ranger le matériel afin de prévenir les blessures pour les utilisateurs et la contamination de l'environnement; respecter les méthodes établies conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5390.13 Utiliser le matériel de levage et de chargement** : appareils de levage, blocs, échelles, appareils de levage personnel, palans, suspenseurs et câbles pour soulever, transporter, ranger et charger du matériel, des récoltes ou des appareils; respecter les pratiques et normes de l'exploitation agricole et les recommandations de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5390.14 Manipuler des pesticides et des engrais** : utiliser le matériel de manipulation et de stockage afin de protéger les opératrices et opérateurs contre les blessures et d'éviter la contamination de l'environnement; respecter les méthodes établies dans les protocoles sur l'environnement et les règlements gouvernementaux; respecter les pratiques et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5390.15 Utiliser les outils électriques et le matériel** en appliquant les méthodes requises : vérifier les sources d'alimentation et les interrupteurs; déceler et signaler les pièces ou les composantes défectueuses, endommagées ou usées de façon à ce que le matériel puisse être utilisé efficacement et sans danger, et en vue de prévenir les dommages au matériel ou les blessures aux opératrices et opérateurs, conformément aux recommandations du fabricant, aux règlements gouvernementaux et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5390.16 Travailler à proximité des étangs et des systèmes d'irrigation** en respectant les normes et les méthodes de l'exploitation agricole et les règlements gouvernementaux, pour assurer la protection des opératrices et opérateurs contre les blessures et éviter la contamination de l'environnement.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5390.17 Utiliser les véhicules agricoles** : adopter des méthodes de travail conformes à la sécurité en travaillant à proximité de véhicules à essence, au diesel, au propane ou au gaz naturel; contrôler les dommages ou les défauts des systèmes de freinage, de direction, d'échappement, d'alimentation et de suspension; utiliser les véhicules de façon sûre afin de prévenir les dommages aux véhicules et les blessures personnelles, conformément aux règlements gouvernementaux et aux méthodes et pratiques de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

---

5391.0

Préparation de Sols

5391.1

**Lire et interpréter les documents sur la préparation des sols**, notamment les manuels et feuilles d'information, les documents généraux et les recommandations des fabricants du matériel afin de déterminer : les besoins en drainage et pour la préparation du sol; les recommandations pour les labours; les méthodes visant à éliminer la végétation concurrente; l'élimination des espèces nuisibles, la modification de la composition du sol; les besoins en irrigation; les méthodes visant à contrer les effets du vent et du gel et les autres renseignements nécessaires afin de réaliser un plan de préparation du sol.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**\* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5391.2

**Élaborer un plan d'aménagement** en suivant les méthodes requises et en réalisant des calculs afin de déterminer la superficie, la densité végétale, le nombre et les quantités de végétaux et la pente du terrain; mesurer les terrains afin d'en déterminer la surface, la largeur et la longueur; déterminer le périmètre de la surface et la longueur des déplacements; tracer un schéma à l'échelle afin d'indiquer les dimensions du sol, son aspect, sa forme, sa topographie, l'orientation des rangées et les voies de déplacement de façon à réaliser un schéma d'aménagement conforme aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5391.3 Recueillir des échantillons de sol afin de préparer le terrain** en utilisant des sondes, en suivant les protocoles et méthodes requis et en remplissant les documents ou rapports nécessaires de façon à prélever un échantillon approprié et déceler les nématodes et les maladies tout en réunissant des données sur la fertilité du sol, conformément aux formulaires de laboratoire et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5391.4 Labourer le sol non cultivé :** labourage par bande, culture, utilisation d'une charrue; utiliser le matériel nécessaire, notamment charrue, disques, herbicides, tracteurs et accessoires; suivre les méthodes de culture indiquées de façon à labourer le sol et préparer la plantation, conformément aux recommandations du fabricant et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5391.5      Labourer le sol des vergers ou des vignes** : cultiver, utiliser une charrue, un dispositif rotatif, etc.; utiliser le matériel requis, notamment tracteur, disques, appareil rotatif ou charrue; suivre les méthodes de culture indiquées et préparer le sol du verger pour la plantation, dans les délais prévus et conformément aux méthodes d'analyse des sols en laboratoire, aux documents de référence et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5391.6      Labourer les sols déjà cultivés** à l'aide de méthodes de culture ou en utilisant un appareil rotatif ou des paillis; réaliser des techniques d'échantillonnage des sols; utiliser le matériel agricole, notamment les tracteurs et accessoires, les disques, les appareils rotatifs et les sondes pour le sol; suivre les méthodes indiquées de culture et appliquer les herbicides et engrais nécessaires afin de préparer le sol pour la plantation, dans les délais prévus et conformément aux méthodes d'analyse des sols en laboratoire, aux recommandations des fabricants, aux documents de référence et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5391.7 Fertiliser les nouveaux sols afin de préparer la plantation** en étalonnant et utilisant les épandeurs d'engrais ou de fumier, les appareils rotatifs, les disques, les tracteurs et les accessoires; ajouter les agents de modification du sol de façon à fertiliser le sol ou le terrain et préparer la plantation, dans les délais prévus et conformément aux méthodes d'analyse des sols en laboratoire, aux recommandations des fabricants, aux recommandations du gouvernement, aux protocoles sur l'environnement et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5391.8 Réaliser des techniques d'élimination des mauvaises herbes** par pulvérisation, fauchage et culture; étalonner le matériel d'application et utiliser les tracteurs et accessoires, les disques, les pulvérisateurs et le matériel de protection personnelle afin d'assurer l'élimination des mauvaises herbes, dans les délais prévus et conformément aux méthodes d'analyse et d'observation sur le terrain, aux documents de référence, aux protocoles sur l'environnement, aux règlement gouvernementaux et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5391.9 Réaliser les techniques d'élimination des nématodes** par fumigation, culture, etc.; étalonner le matériel d'application et utiliser les tracteurs et accessoires, le matériel spécial de fumigation, les disques et le matériel de protection personnelle afin d'éliminer les nématodes, conformément aux délais prévus et aux rapports d'analyse sur le sol, aux documents de référence, aux recommandations du laboratoire, aux recommandations des fabricants, aux protocoles sur l'environnement, aux règlements gouvernementaux et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5391.10 Appliquer les techniques visant à éliminer les maladies transmises par le sol** à l'aide de méthodes de pulvérisation, de fumigation et de culture; étalonner le matériel d'application et utiliser les tracteurs et les accessoires, les disques, les pulvérisateurs, le matériel de fumigation spécialisé et le matériel de protection personnelle de façon à éliminer les maladies transmises par le sol, conformément aux délais prévus et aux documents de référence, aux recommandations des fabricants et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5391.11**     **Appliquer les techniques de drainage** en déterminant les régions basses, en marquant les régions humides et en instaurant les mesures de correction nécessaires afin de maintenir et contrôler l'humidité du sol, conformément aux documents de référence, aux recommandations des fabricants et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

---

**5392.0 Transplantation des Végétaux.**

**5392.1 Lire et interpréter les documents sur la transplantation**, notamment les documents de référence, la documentation des pépinières et les recommandations des fournisseurs afin de déterminer : les méthodes de manipulation et de plantation, les spécifications d'aménagement du terrain, les méthodes de protection des végétaux, la compatibilité de pollinisation, les besoins touchant l'irrigation, la fertilisation, le drainage et l'entretien, ainsi que les méthodes de contrôle et les autres renseignements nécessaires afin de planifier la transplantation des végétaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**\* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

**5392.2 Préparer les plants pour la transplantation** en les conservant dans des conditions climatiques déterminées; organiser les végétaux pour la plantation; inspecter les plants afin d'en déterminer la qualité et d'évaluer la présence de dommages ou de maladie; contrôler l'inventaire des végétaux et remplir la documentation nécessaire de façon à assurer la conservation, le maintien et la préparation des plantes conformément aux échéanciers prévus, à la documentation des pépinières et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5392.3 Réaliser les opérations d'échalassage** en consultant les schémas d'aménagement; déterminer l'orientation et l'espacement des rangées et des arbres; déterminer la position des échelas et des câbles; choisir la méthode de plantation et utiliser le matériel et les outils appropriés afin de soutenir les végétaux et de les préparer à une croissance optimale, conformément aux échéanciers prévus, au schéma d'aménagement et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5392.4 Manipuler les végétaux** en en déterminant la qualité et en vérifiant la présence de dommages ou de maladies; appliquer les méthodes appropriées de manipulation de façon à conserver l'humidité des racines, réduire les dommages physiques aux végétaux et assurer l'ordre ou l'organisation de la plantation; assurer une croissance et une qualité optimales en respectant les méthodes et les normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5392.5 Planter les arbres fruitiers** en utilisant les outils et le matériel nécessaires, notamment les appareils de plantation, les excavateurs ou le matériel manuel de plantation; respecter les méthodes requises; déterminer le type de cultivar ou d'espèce d'arbre; contrôler la qualité et les dommages et les maladies; installer les arbres et appliquer les techniques requises de plantation pour les cultivars et les racines, de façon à ce que les arbres fruitiers connaissent une croissance et un développement optimaux, conformément aux échéanciers prévus, au schéma d'aménagement, à la documentation des pépinières et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5392.6 Planter les vignes** en utilisant les outils et le matériel de plantation; suivre les méthodes de plantation indiquées; identifier le type et la variété de vigne; vérifier la présence de dommages ou de maladie et installer les vignes de façon à assurer une croissance et un développement optimaux, conformément aux échéanciers prévus, au schéma d'aménagement, à la documentation des pépinières et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5392.7 Planter les petits arbres fruitiers** en utilisant les outils appropriés et les appareils de transplantation; respecter les méthodes recommandées de plantation; déterminer le type et la variété des plants qui donnent de petits fruits; vérifier les végétaux afin de déceler les dommages ou les maladies; installer les plants pour que les petits fruits se développent de façon optimale, conformément aux échéanciers indiqués, au schéma d'aménagement, à la documentation des pépinières et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5392.8 Appliquer les méthodes de protection des végétaux** en vérifiant la présence de maladies ou d'insectes; déterminer et choisir le type approprié de méthode d'élimination des espèces nuisibles ou des maladies et remplir les dossiers nécessaires afin de réduire le plus possible ou d'éviter les dommages et d'assurer la protection des végétaux pour obtenir une croissance optimale, conformément aux échéanciers indiqués, à la documentation des pépinières, aux règlements gouvernementaux, aux protocoles sur l'environnement et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5392.9 Irriguer les végétaux** : contrôler et évaluer l'humidité du sol; inspecter, préparer, installer et faire fonctionner le matériel d'irrigation; entretenir le système d'irrigation en vérifiant les fuites, les tuyères et les niveaux de pression; contrôler la distribution d'eau et assurer les réglages saisonniers ou environnementaux; s'assurer que toute la région de croissance a été arrosée ou irriguée conformément aux conditions de l'environnement, aux recommandations des fabricants, aux règlements gouvernementaux et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5392.10 Fertiliser les végétaux** en étalonnant et entretenant le matériel d'application des engrais; appliquer les engrais après la plantation; assurer la fertilisation foliaire; prélever des échantillons de feuilles ou de sol; mettre en place les applicateurs d'engrais assistés, montés sur un tracteur ou à sillon; réaliser les opérations de contrôle indiquées et tenir les dossiers à jour afin de fertiliser les végétaux et d'assurer une croissance optimale, conformément aux documents de référence, aux recommandations des fabricants, aux règlements gouvernementaux, aux protocoles sur l'environnement et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5392.11 Émonder et élever les végétaux** en déterminant le moment et les méthodes appropriés pour l'émondage et l'élevage; déterminer les résultats; préparer les sécateurs et les outils manuels; émonder les plantes en conservant l'équilibre entre la cime et les racines; installer des systèmes de soutien des végétaux; lier et positionner les végétaux et les branches et tenir les dossiers nécessaires à jour afin d'assurer l'émondage et l'élevage des végétaux et de favoriser leur croissance et leur protection optimales, conformément aux documents de référence et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5392.12 Contrôler les processus de transplantation** en vérifiant le nombre d'échecs, d'incidents de maladie, de manque d'humidité et en contrôlant la qualité des végétaux; observer les modèles de croissance et de développement; effectuer les modifications saisonnières ou environnementales nécessaires et noter le développement des végétaux transplantés et les taux de remplacement afin de maintenir le processus de transplantation et d'assurer la croissance optimale des végétaux, conformément aux documents de référence, à la documentation des pépinières et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

---

**5393.0 Installation Et Entretien Des Systèmes De Soutien Des Végétaux.**

**5393.1 Lire et interpréter la documentation sur les systèmes de soutien des végétaux**, notamment les recommandations des fabricants, la documentation des pépinières et les documents de référence afin de connaître les divers types de systèmes de soutien, les méthodes d'installation, le matériel nécessaire, les principes de fonctionnement des systèmes, l'organisation et la capacité des systèmes et les autres renseignements nécessaires afin d'installer les systèmes de soutien des végétaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**\* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

**5393.2 Installer les systèmes de soutien des végétaux conformément aux plans d'aménagement** en déterminant la densité des végétaux, l'emplacement des végétaux, les éléments de pollinisation et la qualité ou les grades des végétaux; commander le matériel à l'avance; assurer l'orientation des rangées; mélanger les cultivars; prévoir les espaces de travail, l'accessibilité pour les récoltes et les besoins en drainage afin de mettre en place le schéma d'aménagement et de contribuer à l'installation d'un système de soutien, conformément aux recommandations des fabricants, aux règlements des autorités municipales ou provinciales et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5393.3 Choisir et entretenir le matériel et les outils nécessaires pour l'installation d'un système de soutien**, notamment les auges, les tuyères à eau, le matériel pour l'installation des câbles, le matériel de plantation et les systèmes d'échalas, en respectant les spécifications indiquées et les recommandations des fabricants, de façon à ce que le matériel et les outils choisis pour l'installation conviennent à l'application en cause, ne soient pas défectueux et soient prêts pour la réalisation du travail, conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5393.4 Installer les systèmes de soutien des végétaux** en utilisant le matériel et les outils nécessaires et en respectant les méthodes indiquées pour l'installation, de façon à ce que le système de soutien soit installé conformément au schéma d'aménagement préétabli, aux recommandations des fabricants et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5393.5** **Entretien le système de soutien des végétaux** en respectant la marche à suivre, en vérifiant les accessoires et en assurant les modifications nécessaires; réparer ou remplacer les composantes usées, endommagées ou défectueuses, notamment les piquets, les câbles ou les accessoires; déceler et signaler les problèmes ou les défauts du système, conformément aux recommandations des fabricants et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

---

**5394.0 Entretien Et Taille Des Végétaux.**

**5394.1 Préparer les outils et le matériel d'émondage** en aiguisant les outils tranchants, en lubrifiant les pièces mobiles et en s'assurant que les dispositifs de sécurité sont en place, pour que les outils et le matériel soient prêts à être utilisés de façon optimale et sûre, conformément aux recommandations des fabricants et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**\* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

**5394.2 Planifier et préparer l'émondage** en déterminant : les modèles de croissance des cultivars, les modèles de croissance des racines, les systèmes d'élevage requis, la forme des arbres, les types et méthodes d'émondage et d'élevage, les conditions saisonnières et environnementales et les outils, le matériel et le personnel nécessaires; s'assurer que le processus d'émondage est réalisé de façon efficace, conformément aux échéanciers indiqués et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5394.3**     **Émonder les arbres fruitiers** en utilisant le matériel nécessaire; respecter les méthodes indiquées pour l'émondage et l'enlèvement des branches, de façon à ce que les arbres soient émondés conformément aux modèles de croissance saisonnière, aux caractéristiques des cultivars, aux modes de cicatrisation; tenir compte de l'importance de la croissance et du renouvellement des arbres, de la forme des arbres, du taux de survie des bourgeons, de la disposition des bourgeons, des dimensions et de la qualité des fruits, des méthodes de récolte et de l'élimination des maladies ou des insectes, conformément aux documents de référence, aux règlements gouvernementaux et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5394.4**     **Émonder les vignes** en utilisant le matériel nécessaire; suivre les méthodes indiquées pour l'émondage des vignes et l'enlèvement des branches; respecter les modèles de croissance saisonnière, les facteurs de l'environnement, l'importance de la croissance et du renouvellement et les méthodes d'élimination des maladies; adapter l'émondage au système de soutien des vignes, conformément au schéma d'aménagement, aux documents de référence et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5394.5 Émonder les végétaux qui donnent de petits fruits** en utilisant le matériel nécessaire; suivre les méthodes indiquées pour l'émondage et l'enlèvement des branches, de façon à tenir compte des modèles saisonniers, de l'importance de la croissance et du renouvellement, du taux de survie des bourgeons, de l'élimination des maladies ou des insectes; réaliser l'émondage conformément au système de soutien en place, au schéma d'aménagement, aux documents de référence et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5394.6 Contrôler l'émondage** : vérifier les effets de l'émondage dormant et estival; contrôler l'équilibre entre la croissance végétative et la disposition des bourgeons; tenir compte de la qualité, des dimensions et de la coloration des fruits, ainsi que des méthodes de récolte, des incidents d'infestation et de maladie, et de la pénétration de la pulvérisation; faire les corrections saisonnières ou environnementales nécessaires et tenir les dossiers requis à jour, conformément aux documents de référence et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5394.7 Planifier et préparer l'élevage des végétaux** en déterminant les étapes de la maturation, le type et les méthodes d'élevage et le matériel, les outils et le personnel nécessaires, de façon à ce que le processus d'élevage soit réalisé efficacement, conformément aux échéanciers indiqués, aux documents de référence et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5394.8 Appliquer les méthodes d'élevage des végétaux** en ayant recours aux dispositifs de positionnement des végétaux et des branches; suivre les méthodes prescrites pour la manipulation des végétaux, notamment pour les fixer, les disséminer, les peser et les émonder, de façon à ce que les végétaux, les troncs et les branches soient bien placés et aient la forme requise, conformément aux documents de référence et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5394.9** **Contrôler le processus d'élevage des végétaux** : vérifier les dimensions et la couleur des fruits; vérifier la disposition des bourgeons et l'équilibre entre les modèles de croissance végétatifs et de fructification; contrôler les cas d'infestation et de maladie, ainsi que la pénétration des pulvérisations; déterminer le rendement des récoltes; effectuer les corrections nécessaires et tenir à jour les dossiers requis, conformément aux documents de référence et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

---

**5395.0 Fertilisation Des Végétaux**

**5395.1 Lire et interpréter la documentation sur la fertilisation**, notamment le matériel de référence et les recommandations des fabricants afin de déterminer les éléments suivants : nutriments majeurs/primaires et micro/mineurs, la modification des sols, la croissance des végétaux, le type et le principe de fonctionnement du matériel de fertilisation, le type et la méthode d'application des agents de fertilisation pour le sol et les feuilles; appliquer les nutriments au moment approprié et tenir compte des données nécessaires afin d'assurer la santé optimale des végétaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**\* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

**5395.2 Prélever des échantillons de sol, de feuilles ou de fruits** en recueillant des échantillons représentatifs de sol, de fruits ou de feuilles conformément aux échéanciers indiqués, de façon à ce que les agents de fertilisation et les correctifs nécessaires soient appliqués efficacement et sans danger, conformément au matériel de référence, aux normes d'analyse des sols en laboratoire, aux règlements gouvernementaux et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5395.3 Planifier et préparer la fertilisation des végétaux** : lire les rapports d'analyse sur le sol et les feuilles; choisir les agents appropriés; déterminer les méthodes et les taux d'application et choisir la période appropriée pour que le processus de fertilisation convienne aux lignes directrices sur l'analyse des sols et des végétaux, au matériel de référence, aux recommandations du fabricant et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5395.4 Étalonner le matériel de fertilisation** : suivre les méthodes d'entretien requises, notamment pour la lubrification; vérifier les composantes et les pièces; installer ou régler les dispositifs de protection; mettre le matériel à l'essai et fixer l'unité d'application à un tracteur pour que le matériel de fertilisation soit prêt à être utilisé, conformément aux recommandations des fabricants et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5395.5 Appliquer les agents de fertilisation** en utilisant le matériel nécessaire; suivre les méthodes indiquées; contrôler le taux d'application; régler le taux d'application; nettoyer et préparer le matériel d'épandage en s'assurant que les agents sont appliqués conformément aux conditions environnementales quotidiennes, aux facteurs saisonniers, aux recommandations des fabricants, aux règlements gouvernementaux, aux protocoles sur l'environnement et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5395.6 Contrôler le processus de fertilisation** : s'assurer que l'ensemble du terrain a été traité; contrôler les taux de croissance, la couleur des feuilles, la disposition des bourgeons, la concentration des nutriments dans le sol et les végétaux, ainsi que le rendement et la qualité des fruits; effectuer les corrections saisonnières et environnementales nécessaires et remplir les dossiers ou les documents requis pour que le processus de fertilisation assure la croissance et la qualité optimales des végétaux, conformément aux documents de référence, aux recommandations des fabricants, aux règlements gouvernementaux, aux protocoles sur l'environnement et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

---

**5396.0 Protection Des Récoltes.**

**5396.1 Lire et interpréter les documents sur la protection des récoltes,** notamment le matériel de référence et les recommandations des fabricants afin de déterminer les éléments suivants : type d'espèces nuisibles, d'insectes, de maladies, de mauvaises herbes; choisir les méthodes appropriées, notamment les insecticides, les miticides, les fongicides et les herbicides non chimiques; prévoir le moment de l'application; choisir les méthodes d'application et déterminer les autres renseignements nécessaires afin d'assurer la protection des récoltes.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**\* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

**5396.2 Planifier et préparer les méthodes de protection des récoltes,** notamment contre les animaux, les mauvaises herbes, les maladies et les insectes; déterminer les complexes d'espèces nuisibles, l'étape du développement et le nombre d'espèces nuisibles, la sensibilité des cultivars, les méthodes de contrôle; choisir le type, la concentration et la méthode d'application des pesticides; déterminer le moment approprié pour les applications et les outils, le matériel et le personnel nécessaires pour que les méthodes de protection des récoltes soient appliquées de façon sûre et efficace, conformément aux échéanciers indiqués, aux protocoles sur l'environnement, aux règlements gouvernementaux, aux recommandations des fabricants et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5396.3**      **Étalonner le matériel de protection des récoltes** en suivant les méthodes indiquées pour l'entretien du matériel; contrôler le rendement du matériel; vérifier l'état du matériel et des commandes d'épandage, de même que les méthodes d'utilisation; réaliser une vérification circulaire avant d'utiliser le matériel; vérifier les jauges, les cadrans, les tuyères et les courroies; mélanger les produits chimiques; remplir les réservoirs à l'aide des produits chimiques préparés et régler les commandes ou les jauges pour que le matériel d'épandage soit utilisé de façon sûre et efficace, conformément aux règlements gouvernementaux, aux recommandations des fabricants, au matériel de référence et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5396.4**      **Réaliser une pulvérisation hydraulique ou pneumatique à volume élevé ou faible** en utilisant le matériel nécessaire, notamment les tracteurs, le matériel spécial de pulvérisation, le matériel de protection personnelle et le matériel de fumigation et d'épandage pour que tous les pesticides soient appliqués de façon sûre et efficace, conformément aux échéanciers indiqués, au matériel de référence, aux règlements gouvernementaux, aux recommandations des fabricants et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5396.5**      **Contrôler le processus de protection des végétaux** en s'assurant que l'ensemble du terrain a été couvert; contrôler la présence de maladies, d'insectes ou de dommages faits par des animaux; s'assurer de l'absence de mauvaises herbes; réaliser les corrections saisonnières et environnementales nécessaires et tenir les dossiers requis à jour afin de réduire le plus possible les dommages aux végétaux, de maintenir le processus de protection des récoltes et d'assurer le contrôle optimal des espèces nuisibles, conformément aux documents de référence, aux recommandations des fabricants, aux règlements gouvernementaux, aux protocoles sur l'environnement et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

---

**5397.0 Recouvrement Des Sols.**

**5397.1 Lire et interpréter les documents de référence sur le recouvrement des sols** afin de déterminer le type et les techniques de recouvrement, ainsi que le moment opportun; contrôler les opérations; choisir les outils, le matériel et le personnel; rassembler les autres renseignements nécessaires afin de planifier le processus de recouvrement des sols.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**\* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

**5397.2 Planifier et préparer le processus de recouvrement des sols** en déterminant : les taux de plantation, la variété d'herbe ou de trèfle, le moment de l'application, les besoins en fertilisant, les types et les méthodes de recouvrement, ainsi que les outils, le matériel et le personnel nécessaires pour réaliser le processus de recouvrement de façon efficace et sans danger, conformément aux échéanciers établis, aux recommandations des fournisseurs et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5397.3 Mettre en œuvre le processus de recouvrement des sols** en réalisant les opérations de labourage, d'ensemencement et de fertilisation, à l'aide de tracteurs et d'appareils d'ensemencement afin de recouvrir le sol de façon sûre et efficace, conformément aux échéanciers prévus, aux règlements gouvernementaux, aux recommandations des fabricants, aux documents de référence et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5397.4 Maintenir le recouvrement des sols** en assurant les opérations de fertilisation, d'irrigation et de coupe des végétaux, et en pulvérisant des herbicides à l'aide de tracteurs et d'épandeurs; utiliser le matériel de fertilisation, le matériel d'irrigation ou de pulvérisation; porter le matériel de protection personnelle; assurer le maintien du recouvrement des sols pour permettre une protection et une croissance maximales, conformément aux documents de référence, aux protocoles sur l'environnement et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

---

**5398.0 Éclaircissement Et Intensification Des Végétaux.**

**5398.1 Lire et interpréter la documentation sur l'éclaircissement et l'intensification des végétaux**, notamment les documents de référence, les dossiers de l'exploitation agricole et les recommandations des fabricants, afin de déterminer : les méthodes mécaniques et chimiques d'éclaircissement et d'intensification, les spécifications d'aménagement, le moment approprié, les techniques d'éclaircissement et d'intensification des récoltes, les outils nécessaires, le matériel d'éclaircissement et d'intensification, le matériel de protection personnelle, les besoins pour l'entretien et les méthodes de contrôle; déterminer les autres renseignements nécessaires afin de planifier le processus d'éclaircissement et d'intensification.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**\* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

**5398.2 Planifier et préparer les opérations d'éclaircissement et d'intensification des récoltes** en déterminant : les cultivars, le type et les méthodes d'éclaircissement et d'intensification, les conditions climatiques saisonnières et quotidiennes ainsi que le matériel et les outils nécessaires pour réaliser l'éclaircissement et l'intensification des récoltes de façon efficace, en respectant l'échéancier indiqué et les méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5398.3 Réaliser l'éclaircissement et l'intensification chimiques des fruits** en utilisant les tracteurs, appareils de pulvérisation, jauges, sécateurs, le matériel convenant au climat et le matériel de protection personnelle; respecter les méthodes indiquées d'éclaircissement et d'intensification; compter, dimensionner et couper les fruits; mélanger les produits chimiques et réaliser la pulvérisation de façon à éclaircir les récoltes en fonction des modèles saisonniers de croissance, des caractéristiques, des dimensions et de la qualité des fruits, des méthodes de récolte, de l'élimination des maladies et des insectes nuisibles, conformément à l'étape de développement des récoltes, aux documents de référence, aux recommandations des fabricants, aux règlements gouvernementaux, aux protocoles sur l'environnement et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5398.4 Préparer le matériel et les outils d'éclaircissement et d'intensification** en les aiguisant et les lubrifiant, et en s'assurant que tous les dispositifs de sécurité sont en place; s'assurer que les outils et le matériel sont prêts à être utilisés de façon optimale et sûre, conformément aux recommandations des fabricants et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5398.5 Réaliser les opérations d'éclaircissement et d'intensification mécaniques des fruits** en utilisant des outils manuels, des jauges, des sécateurs, des outils de coupe et le matériel de protection personnelle; respecter les méthodes indiquées d'éclaircissement et d'intensification; compter, dimensionner et couper les fruits; réaliser l'éclaircissement manuel et mécanique des fruits en fonction des modèles saisonniers de croissance, des caractéristiques, des dimensions et de la qualité des fruits, des méthodes de récolte, de l'élimination des maladies et des insectes nuisibles, conformément à l'étape de développement des récoltes, aux documents de référence, aux recommandations des fabricants, aux règlements gouvernementaux, aux protocoles sur l'environnement et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5398.6 Contrôler les processus d'éclaircissement mécanique et chimique** en contrôlant les effets des méthodes d'éclaircissement et d'intensification; vérifier le taux de croissance des fruits; contrôler la qualité, les dimensions et la couleur des fruits; tenir compte des méthodes de récolte; effectuer les corrections nécessaires en fonction de la saison ou de l'environnement; refaire les opérations d'éclaircissement et d'intensification chimiques ou mécaniques; tenir les dossiers nécessaires à jour de façon à réaliser l'éclaircissement et l'intensification des végétaux et en assurer le développement optimal, conformément aux documents de référence, à la documentation des pépinières, au schéma d'aménagement, aux protocoles sur l'environnement, aux règlements gouvernementaux et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

---

**5399.0 Propagation Des Végétaux.**

**5399.1 Lire et interpréter la documentation sur la propagation des végétaux,** notamment les documents préparés par les pépinières et les documents de référence, ainsi que les recommandations des fabricants, afin de déterminer : les méthodes de greffe, d'écussonnage, d'étagement, de coupe et de propagation; déterminer le moment approprié, les méthodes de contrôle, les outils, le matériel et le personnel nécessaires et les autres renseignements requis afin de réaliser le processus de propagation des végétaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**\* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

**5399.2 Planifier et préparer la propagation des végétaux en pépinière** en déterminant : le choix des cultivars et des espèces, la compatibilité, la disponibilité, le type et la méthode de propagation, le moment approprié pour la propagation, le schéma d'aménagement ainsi que les outils, le matériel et le personnel nécessaires; préparer les outils en les aiguisant, les lubrifiant ou les modifiant pour que les techniques de propagation soient réalisées de façon sûre et efficace, conformément à l'échéancier indiqué, aux règlements gouvernementaux, aux règlements sur les brevets agricoles, aux recommandations des fabricants et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5399.3 Planifier et préparer le greffage** en déterminant : le choix des cultivars et des espèces, la disponibilité, le type et la méthode de propagation, le moment approprié pour la propagation, le schéma d'aménagement ainsi que les outils, le matériel et le personnel nécessaires; préparer les outils en les aiguisant, les lubrifiant ou les modifiant pour que les techniques de propagation soient réalisées de façon sûre et efficace, conformément à l'échéancier indiqué, aux règlements gouvernementaux, aux recommandations des fabricants et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5399.4 Réaliser les techniques de greffage ou d'écussonnage**, notamment l'écussonnage en T, et l'écussonnage par bourgeonnement ou greffe en suivant les méthodes indiquées, en coupant, nettoyant et insérant les bourgeons dans le porte-greffe et en utilisant le matériel de greffage et d'écussonnage, les outils manuels, les cires et les accessoires afin de préparer les cultivars ou les végétaux et d'assurer une croissance optimale, conformément à l'étape de développement des récoltes, au schéma d'aménagement, aux documents de référence des pépinières et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5399.5**      **Effectuer la plantation**, avec ou sans système de soutien et sur lit, en creusant les ouvertures et les tranchées nécessaires à l'aide de pelles, d'accessoires et de matériel électrique ou autre, de façon à ce que les cultivars et les végétaux soient plantés conformément à leur étape de développement, au schéma d'aménagement, à la documentation de la pépinière et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5399.6**      **Entailler et étagier les vignes**, en respectant les méthodes indiquées, à l'aide de cisailles, de couteaux et de haches, de façon à ce que les vignes ou cultivars choisis soient prêts à une croissance maximale, conformément à leur étape de développement, à la documentation de la pépinière et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5399.7**      **Contrôler le processus de propagation** en vérifiant le nombre de plants, leur forme et leurs dimensions, les sites d'élevage, la prise des greffons et leur alignement; effectuer les corrections nécessaires, éliminer les rejetons et les greffons faibles ou endommagés; réaliser les travaux d'élagage de façon à ce que le processus de propagation assure une croissance optimale, conformément aux documents de référence, à la documentation de la pépinière, au schéma d'aménagement et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

---

**5400.0 Utilisation Et Entretien Du Matériel Et Des Systèmes Agricoles Mécaniques Et Électriques.**

**5400.1 Utiliser et entretenir les tracteurs agricoles et les accessoires,** notamment les remorques, en respectant les méthodes établies; lubrifier les pièces mobiles, faire l'appoint des réservoirs en utilisant le carburant approprié; régler les courroies et les chaînes; vérifier les commandes et les interrupteurs; changer les pneus et déceler et signaler les pièces, les composantes et les systèmes endommagés, usés ou défectueux, pour que les tracteurs puissent être utilisés de façon sûre et efficace et afin d'éviter les dommages ou les blessures, conformément aux règlements gouvernementaux et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**\* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

**5400.2 Utiliser et entretenir les camions et les remorques** en respectant les méthodes établies, en lubrifiant les pièces mobiles, en faisant l'appoint des réservoirs à l'aide du carburant approprié, en réglant les courroies et les chaînes, en contrôlant tous les systèmes, en vérifiant les commandes et les interrupteurs et en décelant et signalant les pièces, les composantes ou les systèmes usés, endommagés ou défectueux, pour que les camions et les remorques soient utilisés de façon sûre et efficace, en évitant les dommages aux camions et aux remorques et les blessures aux utilisateurs, conformément aux règlements gouvernementaux, aux recommandations des fabricants et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5400.3 Utiliser et entretenir le matériel pour les récoltes** en respectant les méthodes établies, en lubrifiant les pièces mobiles, en vérifiant la source d'alimentation, en nettoyant et réglant les courroies et les poulies, en contrôlant toutes les pièces mobiles, en vérifiant les commandes et les interrupteurs et en décelant et signalant les pièces, les composantes ou les systèmes usés, endommagés ou défectueux, pour que le matériel servant aux récoltes soit utilisé de façon sûre et efficace, en évitant les dommages au matériel et les blessures aux utilisateurs, conformément aux règlements gouvernementaux et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5400.4 Utiliser les scies mécaniques et le matériel d'élagage** en respectant les méthodes établies, en lubrifiant les pièces mobiles, en vérifiant la source d'alimentation, en s'assurant que la source d'alimentation est branchée ou que le réservoir est plein, en nettoyant et aiguisant les dents de scie, en remplaçant les bougies et les filtres à air, en vérifiant les pièces mobiles, en vérifiant les commandes et les interrupteurs et en décelant et signalant les pièces, les composantes ou les systèmes usés, endommagés ou défectueux, pour que les scies mécaniques et les appareils d'élagage soient utilisés de façon sûre et efficace, en évitant les dommages au matériel et les blessures aux utilisateurs, conformément aux règlements gouvernementaux, aux recommandations des fabricants et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5400.5 Utiliser et entretenir les systèmes d'irrigation**, en suivant les méthodes établies, en décelant et réparant les fuites, en mettant la pompe en marche, en s'assurant que l'air s'écoule bien, en nettoyant et réglant de façon manuelle le système, en assurant sa préparation pour l'hiver et l'entretien des filtres; déceler et signaler les pièces usées, endommagées ou défectueuses, de façon à ce que l'eau s'écoule uniformément conformément aux instructions des fabricants et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5400.6 Utiliser et entretenir les systèmes et composantes de conditionnement**, en suivant les méthodes établies, en pénétrant en toute sécurité dans les aires à atmosphère contrôlée, en repérant la source d'alimentation, l'interrupteur principal et le tableau des fusibles ou des disjoncteurs, en remplaçant les ampoules, en nettoyant les composantes et les pièces et en remplaçant et réparant les poulies, les courroies, les balais et les auges; s'assurer que le matériel électrique est exempt d'humidité, éteindre l'éclairage et les moteurs qui ne sont pas utilisés, déceler et signaler les moteurs défectueux et préparer les commandes de pièces et de matériel pour que les composantes du système de conditionnement puissent être utilisées de façon efficace et sûre, conformément aux instructions des fabricants et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5400.7 Utiliser et entretenir les installations d'entreposage à froid et à température contrôlée :** suivre les méthodes établies; repérer la source d'alimentation, l'interrupteur principal et le tableau des fusibles ou des disjoncteurs; s'assurer que le matériel électrique est exempt d'humidité; nettoyer le matériel électrique, contrôler la température, la concentration des gaz et les jauges du compresseur; déceler et signaler le matériel défectueux ou endommagé et effectuer les réglages nécessaires pour que la température et le milieu de conservation des récoltes soient conformes aux méthodes d'hygiène requises, aux recommandations des fabricants, aux règlements gouvernementaux et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5400.8 Utiliser et entretenir les systèmes de drainage en plastique ou autres,** en contrôlant le débit d'écoulement et en décelant les fuites, les ruptures et les obstructions; s'assurer qu'il n'y a pas d'eau stagnante dans les champs; remplacer les pièces endommagées et régler les pompes à eau pour que le système de drainage fonctionne de façon efficace, conformément aux recommandations des fabricants, aux règlements gouvernementaux, aux protocoles sur l'environnement et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5400.9 Utiliser les systèmes à air comprimé et autres** en suivant les méthodes requises; inspecter les conduits à air comprimé afin de déceler les fuites et de contrôler la pression; s'assurer que les appareils d'élagage sont bien lubrifiés et utilisés à une pression appropriée; contrôler la source d'alimentation, les niveaux d'huile, les courroies et les pièces à lubrifier; lubrifier les pièces mobiles; contrôler les commandes et les interrupteurs; nettoyer et vérifier toutes les pièces mobiles et déceler et signaler les composantes usées, défectueuses ou endommagées, pour que les systèmes à air comprimé soient prêts à être utilisés, conformément aux règlements gouvernementaux, aux recommandations des fabricants et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

---

**5401.0 Protection Personnelle et Protection d'Autrui.**

**5401.1 Lire et interpréter la documentation sur la récolte et le classement des végétaux**, notamment le matériel de référence, les règlements applicables et les documents d'inspection gouvernementale afin de déterminer les dimensions, la couleur, la pression et la teneur en sucre des fruits; effectuer les récoltes et le classement; déterminer les outils, le matériel et le personnel nécessaires et les autres renseignements requis afin d'assurer la récolte et le classement des fruits.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**\* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

**5401.2 Planifier et préparer les récoltes** en déterminant le pourcentage de classement et en s'assurant que les fruits sont prêts à être cueillis; vérifier la qualité et le nombre des contenants; s'assurer que le matériel nécessaire est disponible; vérifier le matériel et les accessoires nécessaires pour les récoltes; déterminer le personnel nécessaire et l'ordre de récolte des cultivars; préparer le verger ou le terrain; disposer les contenants, les échelles et le matériel de levage; contrôler l'état des installations d'entreposage pour que la récolte des fruits puisse être réalisée de façon sûre et efficace, conformément aux lignes directrices sur la commercialisation, aux recommandations des fabricants et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5401.3 Récolter, classer et entreposer les fruits** en utilisant le matériel nécessaire, en respectant les méthodes indiquées et en s'assurant que les fruits sont prêts à être récoltés; choisir et cueillir les fruits; les placer dans des contenants; classer les fruits en fonction de leurs dimensions, de leur qualité et de leur couleur; contrôler la récolte et remplir les dossiers nécessaires pour que la qualité des fruits soit assurée et que les fruits soient récoltés en réduisant le plus possible les dommages, conformément aux conditions de commercialisation, aux règlements gouvernementaux et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5401.4 Appliquer les techniques nécessaires après la récolte** en utilisant les systèmes de classement et les convoyeurs; suivre les méthodes indiquées, déterminer le type et la quantité des contenants nécessaires; assurer la propreté de la chaîne de conditionnement; assurer le conditionnement mécanique ou manuel des fruits dans les contenants; placer les fruits dans l'entrepôt et en contrôler la qualité pour que les fruits soient conditionnés et entreposés conformément aux conditions de commercialisation, aux règlements gouvernementaux, aux recommandations des fabricants et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

**5401.5** **Contrôler le processus de récolte** en s'assurant que les fruits ne présentent pas de blessures mécaniques, de maladie ou d'infestation; déterminer et noter les rejets; contrôler la quantité et la qualité des récoltes; prélever des échantillons aléatoires afin de contrôler la pression, la couleur et le goût des fruits et remplir les documents nécessaires pour que les modèles et le rendement des récoltes soient notés, conformément aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

---

## Résultats d'apprentissage du programme

16 semaines (480 heures) de formation en classe.

### 1. Protéger soi-même et les autres

L'apprenti est capable de maintenir un environnement agricole sûr pour lui-même et les autres, conforme aux réglementations gouvernementales en vigueur :

- identifier les dangers pour la santé et la sécurité au travail, les exigences d'action corrective et
- les procédures de signalement spécifiées par la législation gouvernementale actuelle.
- porter, ajuster et entretenir l'équipement de protection individuelle requis
- maintenir un environnement de laboratoire propre et organisé
- communiquer les procédures d'intervention d'urgence
- maintenir un environnement de classe propre et organisé
- travailler en toute sécurité autour des personnes
- inspecter l'équipement pour détecter les défauts et les conditions de travail sécuritaires
- identifier les procédures de signalement des informations sur les blessures
- décrire le processus de documentation des incidents de sécurité ou de blessures
- indiquer les procédures à suivre en cas de blessure
- identifier les étapes de verrouillage et d'étiquetage des équipements mécaniques
- manipuler, stocker et contrôler les matériaux dangereux en utilisant l'équipement approuvé et spécifié
- décrire les procédures de fonctionnement et d'inspection des équipements de levage
- manipuler, stocker et contrôler les pesticides en utilisant l'équipement approuvé et spécifié
- décrire les procédures d'inspection et de fonctionnement des outils et équipements motorisés
- décrire les procédures et méthodes de travail autour des étangs et des systèmes d'irrigation
- décrire les procédures de fonctionnement des véhicules agricoles conformément aux réglementations légales et gouvernementales

### 2. Préparation du terrain

L'apprenti est capable d'identifier, de décrire et de planifier la préparation du terrain, conformément aux documents de référence et aux réglementations gouvernementales :

- revoir et décrire toutes les habitudes et procédures de travail sécuritaires requises lors de la préparation du terrain.
- décrire les exigences climatiques et pédologiques pour la préparation du terrain.
- identifier, décrire et réaliser une conception de bloc de mise en page.
- décrire les procédures de prélèvement d'un échantillon de sol.
- décrire et identifier les techniques et procédures de labourage des sols non cultivés.
- décrire les techniques de labourage des sols existants dans les vergers ou les vignobles.
- décrire les techniques de labourage des champs déjà cultivés.
- décrire les techniques de fertilisation et de préparation des nouveaux sols pour les plates-bandes de plantation.
- identifier et décrire les techniques de contrôle des mauvaises herbes.
- identifier et décrire les techniques de contrôle des nématodes.
- identifier et décrire les techniques de contrôle des maladies transmises par le sol.
- identifier et décrire les techniques de drainage.

### 3. Transplantation

L'apprenti est capable d'identifier et de décrire les procédures de transplantation des fruits conformément aux documents de référence et aux conceptions de blocs de mise en page :

- revoir et discuter de toutes les habitudes et procédures de travail sécuritaires requises lors de l'exécution des procédures de transplantation.
- identifier et décrire les procédures de transplantation.
- décrire les procédures de préparation des plantes pour la transplantation.
- concevoir une procédure de tuteurage/treillage.
- identifier et décrire les procédures de manipulation des plantes pour la transplantation.
- identifier et décrire les procédures de plantation des arbres fruitiers.
- identifier et décrire les procédures de plantation de vignes.
- identifier et décrire les procédures de plantation de petits fruits.
- identifier et décrire les procédures de protection des plantes.
- identifier et décrire les types et méthodes d'irrigation.
- identifier et décrire les techniques de fertilisation.
- identifier et décrire les procédures de taille et de formation des fruits.
- identifier et décrire les procédures de surveillance et d'enregistrement.

#### **4. Systèmes de soutien de la formation des plantes**

L'apprenti est capable d'identifier et de décrire les systèmes de soutien de la formation des plantes :

- revoir et décrire toutes les habitudes et procédures de travail sécuritaires requises lors de l'exécution du soutien de la formation des plantes.
- identifier et décrire les procédures et méthodes de soutien de la formation des plantes.
- identifier, décrire et déterminer la conception de bloc de mise en page des systèmes de soutien.
- identifier et décrire les outils et équipements d'installation de soutien de la formation.
- identifier et décrire l'installation des systèmes de soutien de la formation des plantes.
- identifier et décrire l'entretien des systèmes de soutien de la formation des plantes.

#### **5. Formation et taille des plantes**

L'apprenti est capable d'identifier, de décrire et de déterminer les procédures de formation et de taille des plantes pour la culture des fruits :

- revoir et discuter de toutes les habitudes et procédures de travail sécuritaires requises lors de l'exécution de la formation et de la taille des plantes.
- identifier, décrire et démontrer l'entretien des outils de taille et de formation.
- développer un plan de préparation de la taille du porte-greffe.
- identifier et décrire les procédures de taille des arbres fruitiers.
- identifier et décrire les procédures de taille des vignes.
- identifier et décrire les procédures de taille des petits fruits.
- identifier et décrire les méthodes de surveillance et de documentation des procédures de taille des fruits.
- identifier et décrire les méthodes de développement d'un plan et de préparation à la formation des plantes.
- identifier et décrire les méthodes de formation des plantes.
- identifier et décrire les méthodes de surveillance et de documentation des procédures de formation des plantes.

### 6. Fertilisation des plantes

L'apprenti est capable d'identifier et de décrire les procédures de fertilisation pour la culture des fruits :

- revoir et discuter de toutes les habitudes et procédures de travail sécuritaires requises lors de l'exécution des procédures de fertilisation.
- identifier et décrire les procédures et méthodes de fertilisation des plantes.
- identifier, décrire et démontrer les procédures de prélèvement d'échantillons de sol, de feuille ou de fruitlet.
- déterminer et développer un plan de préparation pour la fertilisation des plantes.
- identifier et décrire les méthodes de calibration des équipements de fertilisation.
- identifier et décrire les procédures d'application pour le processus de fertilisation.
- identifier et décrire les méthodes de surveillance et de documentation du processus de fertilisation.

### 7. Protection des cultures

L'apprenti est capable d'identifier, de décrire et de déterminer les procédures de protection des cultures pour la culture des fruits conformément aux documents de référence :

- revoir et discuter de toutes les habitudes et procédures de travail sécuritaires requises lors de l'exécution de la protection des cultures.
- identifier, décrire et déterminer les procédures de protection des cultures pour la culture des fruits.
- déterminer et développer un plan de préparation pour les procédures de protection des cultures.
- identifier et décrire les méthodes de calibration des équipements de protection des cultures.
- identifier et décrire les techniques de pulvérisation.
- identifier et décrire les méthodes de surveillance et de documentation du processus de protection des cultures.

### 8. Couvertures de sol

L'apprenti est capable d'identifier et de décrire les techniques de couverture du sol conformément aux documents de référence :

- revoir et discuter de toutes les habitudes et procédures de travail sécuritaires requises lors de l'exécution des techniques de couverture du sol.
- identifier, décrire et déterminer les techniques de couverture du sol.
- identifier, décrire et déterminer les procédures d'établissement des couvertures du sol.
- identifier et décrire les procédures de mise en œuvre des couvertures du sol.
- identifier et décrire les procédures d'entretien des couvertures du sol.

### 9. Densité des cultures et éclaircissage

L'apprenti est capable d'identifier et de décrire les procédures d'éclaircissage des cultures et des plantes conformément aux documents de référence et aux recommandations du fabricant :

- revoir et discuter de toutes les habitudes et procédures de travail sécuritaires requises lors de l'exécution des procédures de densité et d'éclaircissage des cultures et des plantes.
- identifier et décrire les techniques et procédures d'éclaircissage des cultures et des plantes.
- identifier, décrire et déterminer les techniques et procédures d'éclaircissage.
- développer un plan de préparation pour l'éclaircissage des plantes.
- identifier et décrire le processus d'éclaircissage chimique.
- identifier, décrire et effectuer l'entretien des outils et équipements d'éclaircissage.
- identifier et décrire le processus d'éclaircissage mécanique.
- surveiller et documenter les procédures d'éclaircissage.

### 10. Procédures de propagation

L'apprenti est capable d'identifier, de décrire et de déterminer les techniques et procédures appropriées de propagation conformément aux documents de référence, aux réglementations gouvernementales et aux recommandations des pépinières :

- revoir et discuter de toutes les habitudes et procédures de travail sécuritaires requises lors de l'exécution de la propagation des plantes.
- identifier, décrire et déterminer les techniques et procédures appropriées de propagation.
- développer un plan de préparation pour la propagation des matériaux végétaux.
- développer un plan de préparation pour le greffage sur site.
- identifier, décrire et déterminer les techniques de greffage et/ou de bourgeonnement.
- identifier et décrire les procédures de plantation.
- identifier et décrire les techniques de bouturage et de marcottage.
- surveiller et documenter le processus de propagation.

### 11. Équipements mécaniques et électriques agricoles

L'apprenti est capable de décrire les principes de fonctionnement et les procédures de maintenance des équipements mécaniques et électriques et des systèmes conformément aux réglementations gouvernementales et aux documents de référence :

- revoir et discuter de toutes les habitudes et procédures de travail sécuritaires lors de l'utilisation et de l'entretien des équipements et systèmes mécaniques et électriques.
- décrire les principes de fonctionnement et les procédures de maintenance des équipements et systèmes mécaniques et électriques.
- identifier et décrire les principes de base de fonctionnement et les procédures de maintenance de base des camions agricoles et des chariots élévateurs.
- identifier et décrire les principes de base de fonctionnement et les procédures de maintenance de base pour l'utilisation et l'entretien des équipements de récolte.
- identifier et décrire les principes de fonctionnement et les procédures de maintenance de base des tronçonneuses et des sécateurs électriques.
- identifier et décrire les principes de fonctionnement et les procédures de maintenance de base des systèmes d'irrigation.
- identifier et décrire les principes de fonctionnement et les procédures de maintenance de base des lignes de conditionnement, des installations et des composants des systèmes.
- identifier et décrire les principes de fonctionnement et les procédures de maintenance de base des installations de stockage à froid et à atmosphère contrôlée.
- identifier et décrire les principes de fonctionnement et les procédures de maintenance de base des systèmes de drainage en carreaux et en plastique.
- identifier et décrire les principes de fonctionnement et les procédures de maintenance de base des compresseurs d'air et des systèmes.

### 12. Techniques de récolte et de classement

L'apprenti est capable d'identifier, de décrire et de déterminer les techniques de récolte et de classement conformément aux normes gouvernementales et aux normes de classement du marché :

- revoir et discuter de toutes les habitudes et procédures de travail sécuritaires requises lors de l'exécution des techniques de récolte et de classement.
- identifier, décrire et déterminer les procédures de récolte et de classement des fruits.
- identifier, décrire et planifier la préparation de la récolte des cultures fruitières.
- identifier et décrire la récolte, le classement sur le terrain et le stockage des fruits.
- identifier et décrire les procédures post-récolte.
- identifier et décrire le processus de surveillance et de documentation.

## Définitions

### Apprenti(e)

- Une personne qui, en vertu d'un contrat d'apprentissage enregistré, reçoit ou doit recevoir une formation dans un métier qui est requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage.
- Est titulaire d'un contrat d'apprentissage dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire;
- Est assujetti(e) aux ratios compagnon-qui ont été fixés par voie de règlement et/ou recommandés par l'industrie à l'égard de son métier;
- Reste apprenti(e) jusqu'à l'obtention de son certificat d'apprentissage.

### LOPMS

*Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*

### Certificat d'apprentissage

Certificat délivré à une personne qui a démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

### Certificat de qualification

Certificat délivré à une personne qui a terminé un apprentissage ou l'équivalent ET qui a réussi l'examen menant à l'obtention du certificat de qualification.

### Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon uniforme et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

### Profil de l'analyse des compétences (tableau du PAC)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

### Compagnon (compagne)

Personne titulaire d'un certificat de qualification (dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire) et/ou personne exerçant en tant que compagnon (compagne) dans un métier à accréditation non obligatoire qui n'est pas titulaire d'un certificat de qualification et qui possède une expérience équivalente dans ce métier.

### Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

### **Compétence facultative**

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

### **Certificat de qualification temporaire**

- On délivre un certificat de qualification temporaire à une personne qui a obtenu un certificat d'apprentissage (dans les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) dans un programme assorti d'un examen menant au certificat de qualification, pour lequel la personne n'a pas encore passé l'examen en question.
- Le certificat de qualification temporaire a la durée prescrite ou, si aucune durée n'est prescrite, une durée d'un an.
- Dans le cas d'un métier à accréditation obligatoire, ce certificat temporaire permet à son titulaire de continuer à travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, pendant qu'il ou elle se prépare à passer l'examen de certification.
- Les titulaires d'un certificat de qualification temporaire sont assujettis aux ratios qui ont été fixés à l'égard de leur métier.

### **Ratios**

Aux fins du programme d'apprentissage, le ratio est le nombre maximal de compagnons par rapport au nombre d'apprentis. Les ratios ont pour but d'assurer une supervision, une formation et une continuité du travail cohérentes.

### **Validation**

Signature du (de la) parrain (marraine) officiel(le) ou d'un signataire autorisé (p. ex., le (la) formateur(trice)), attestant qu'un(e) apprenti(e) a acquis une compétence.

### **Compétence**

Aptitude ou tâche individuelle décrite dans le registre.

### **Ensembles de compétences**

Groupe ou sélection de compétences individuelles décrites dans le registre.

### **Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)**

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la validation du (de la) parrain (marraine) officiel(le).

### **Parrain (marraine)**

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

### **Parrain officiel**

Parrain (marraine) signataire du contrat d'apprentissage enregistré ou du contrat d'apprentissage. Pour pouvoir former des apprentis, le (la) parrain (marraine) doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

### **Formateur(trice)**

Une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail. Pour un métier à accréditation obligatoire, un formateur qualifié est une personne qui détient un certificat de qualification. Dans un métier à accréditation non obligatoire, un formateur est une personne qui est soit titulaire d'un certificat de qualification, d'un certificat d'apprentissage ou d'un certificat équivalent.

### **Prêt(e) à passer l'examen?**

Pour bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen final pour être accrédité(e) dans votre métier. La réussite de l'examen vous donne le droit de vous présenter comme compagnon (compagne) et de recevoir un certificat de qualification dans votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen du Sceau rouge pour les métiers désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site [www.sceau-rouge.ca](http://www.sceau-rouge.ca)

### **Guide de préparation à l'examen provincial**

[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

### **Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen**

- Vous disposerez d'un **maximum de quatre heures pour effectuer l'examen**.
- Les mesures d'adaptation doivent être demandées et approuvées avant la programmation de votre examen.
- Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.
- Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.
- La note de passage est de 70 %.

### **Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen**

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario : [Réservation d'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

### **N'oubliez pas ces trois principales étapes :**

1. Confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario;
2. Communiquez avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario pour acquitter vos frais d'examen;
3. Communiquez avec votre bureau de service local afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen : [ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario](http://ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario).

### **Directives pour consigner un changement de parrain**

1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.
2. Si vous changez de parrain (marraine) avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local immédiatement pour mettre à jour le dossier de votre parrain (marraine).
3. Veuillez vous assurer de consigner tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du (de la) parrain (marraine) fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

**Vous devez remplir un formulaire de modification du dossier du (de la) parrain (marraine) chaque fois que vous changez de parrain.**

## Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : \_\_\_\_\_ Date :(jj/mm/aa) \_\_\_\_\_

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

**\*Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

**Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2**

<b>Renseignements sur le (la) parrain (marraine)</b>	
<b>Nom de l'apprenti(e)</b>	
<b>N° du contrat d'apprentissage</b>	<b>Date (jj/mm/aa)</b>
<b>Nom du (de la) parrain (marraine)</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Adresse courriel</b>	

<b>Sommaire de la formation</b>	
<b>Date d'embauche</b>	
<b>Date de fin d'emploi</b>	
<b>Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période</b>	
<b>Ensembles de compétences acquis</b>	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : \_\_\_\_\_ Date :(jj/mm/aa) \_\_\_\_\_

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

**\*Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

**Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3**

<b>Renseignements sur le (la) parrain (marraine)</b>	
<b>Nom de l'apprenti(e)</b>	
<b>N° du contrat d'apprentissage</b>	<b>Date (jj/mm/aa)</b>
<b>Nom du (de la) parrain (marraine)</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Adresse courriel</b>	

<b>Sommaire de la formation</b>	
<b>Date d'embauche</b>	
<b>Date de fin d'emploi</b>	
<b>Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période</b>	
<b>Ensembles de compétences acquis</b>	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : \_\_\_\_\_ Date :(jj/mm/aa) \_\_\_\_\_

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

**\*Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

**Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4**

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : \_\_\_\_\_ Date :(jj/mm/aa) \_\_\_\_\_

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

**\*Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

## Annexe A – Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage

Une fois que l'apprenti(e) a terminé toute sa formation en classe ainsi que toutes les heures visées de formation en milieu de travail qu'exige le métier, et qu'il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

L'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) remplissent l'attestation de fin d'apprentissage et la validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) figurant aux pages suivantes.

1. Ils signent les formulaires et les soumettent à leur bureau de service local. Pour trouver le bureau le plus près, vérifiez les coordonnées à l'adresse [ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario](http://ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario) ou communiquez avec *Emploi Ontario en appelant sans frais le 1-800-387-5656.*
2. Pour tous les métiers : Toutes les compétences obligatoires (ou la combinaison indiquée dans les exigences d'achèvement du métier) du registre doivent être validées. Les heures recommandées constituent un objectif de référence. Si le (la) parrain (marraine) termine la formation de l'apprenti(e) avant d'atteindre le nombre d'heures de formation que recommande l'industrie, le personnel du Ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l'apprenti(e). Un exemple de demande serait une lettre du (de la) parrain (marraine) qui confirme que l'apprenti(e) a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l'enregistrement du premier contrat d'apprentissage et qu'il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l'attestation de fin d'apprentissage et la documentation pertinente à leur bureau de service local par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) ne doivent pas inclure leur registre; ceux qui remettent ce formulaire en personne à leur bureau de service local doivent apporter leur registre avec eux.

Le personnel du Ministère peut communiquer avec l'apprenti(e) ou encore le (la) parrain (marraine) pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l'attestation de fin d'apprentissage. Une fois l'attestation de fin d'apprentissage confirmée, le bureau de service local délivrera un certificat d'apprentissage à l'apprenti(e).

Métiers spécialisés Ontario recevra une notification de la fin de l'apprentissage.

- Si l'apprenti(e) a terminé un programme relatif à un **métier à accréditation obligatoire**, Métiers spécialisés Ontario inscrira automatiquement l'apprenti(e) pour un certificat de qualification temporaire afin qu'il ou qu'elle puisse continuer d'exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l'examen de certification.
- Si un(e) apprenti(e) termine son apprentissage dans un **métier à accréditation non obligatoire** et qu'il existe un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, il ou elle doit réussir l'examen pour recevoir un certificat de qualification de Métiers spécialisés Ontario.

Pour obtenir la permission de fixer la date et l'heure de l'examen après la confirmation de l'apprentissage, vous devez tout d'abord communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028 pour acquitter les frais de l'examen de certification. Après avoir payé vos frais d'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario, réservez votre place en communiquant avec votre bureau de service local d'Emploi Ontario.

## Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage

Veillez remplir les deux côtés de ce formulaire, y compris la validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) (consulter le verso de ce formulaire). Une fois les deux côtés remplis, soumettez le formulaire à votre bureau de service local (vous obtiendrez les coordonnées à l'adresse [ontario.ca/fr/page/bureau-d'apprentissage-demploi-ontario](http://ontario.ca/fr/page/bureau-d'apprentissage-demploi-ontario) ou en appelant Emploi Ontario au 1-800-387-5656).

Renseignements sur l'apprenti(e)	
Nom (en lettres moulées)	
N° d'identification du client délivré par le Ministère	
Numéro(s) de téléphone	

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom légal	
Adresse	
Numéro(s) de téléphone	
Signataire autorisé du (de la) parrain (marraine) ( <i>nom en lettres moulées</i> )	
Adresse courriel	

Renseignements sur le programme	
Nom du métier	
Nombre d'heures requis conformément au contrat d'apprentissage ( <i>pour les métiers fondés sur des heures de formation seulement</i> )	
Heures de formation? ( <i>documentation jointe</i> )	Oui ( )    Non ( )    Sans objet ( )
Formation en classe terminée ou exemptée?	Oui ( )    Non ( )    Sans objet ( )

Je confirme par la présente que les renseignements fournis des deux côtés de cette attestation sont véridiques et exacts.

**X** \_\_\_\_\_ **X** \_\_\_\_\_  
Signature (apprenti(e))    Date    Signature du signataire autorisé du parrain    Date

## Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En validant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon définitive, à titre de parrain (marraine) de l'apprenti(e), qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble.

N° de l'ensemble de compétences	Titre de l'ensemble de compétences	Signature du signataire autorisé
<b>5390.0</b>	Protection Personnelle Et Protection D'autrui	
<b>5391.0</b>	Préparation Des Sols	
<b>5392.0</b>	Transplantation Des Végétaux	
<b>5393.0</b>	Installation Et Entretien Des Systèmes De Soutien Des Végétaux	
<b>5394.0</b>	Entretien Et Taille Des Végétaux	
<b>5395.0</b>	Fertilisation Des Végétaux	
<b>5396.0</b>	Protection Des Récoltes	
<b>5397.0</b>	Recouvrement Des Sols	
<b>5398.0</b>	Éclaircissement Et Intensification Des Végétaux	
<b>5399.0</b>	Propagation Des Végétaux	
<b>5400.0</b>	Utilisation Et Entretien Du Matériel Et Des Systèmes Agricoles Mécaniques Et Électriques	
<b>5401.0</b>	Récolte Et Classement Des Végétaux	

### Réservé à l'usage du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences :

Vérification que le (la) parrain (marraine) est le parrain officiel le plus récent :      Oui ( ) Non ( )

Documentation d'appui pour les heures effectuées jointe :      Oui ( ) Non ( )

Achèvement de la formation en classe vérifié :      Oui ( ) Non ( )

Nom de l'employé(e) \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

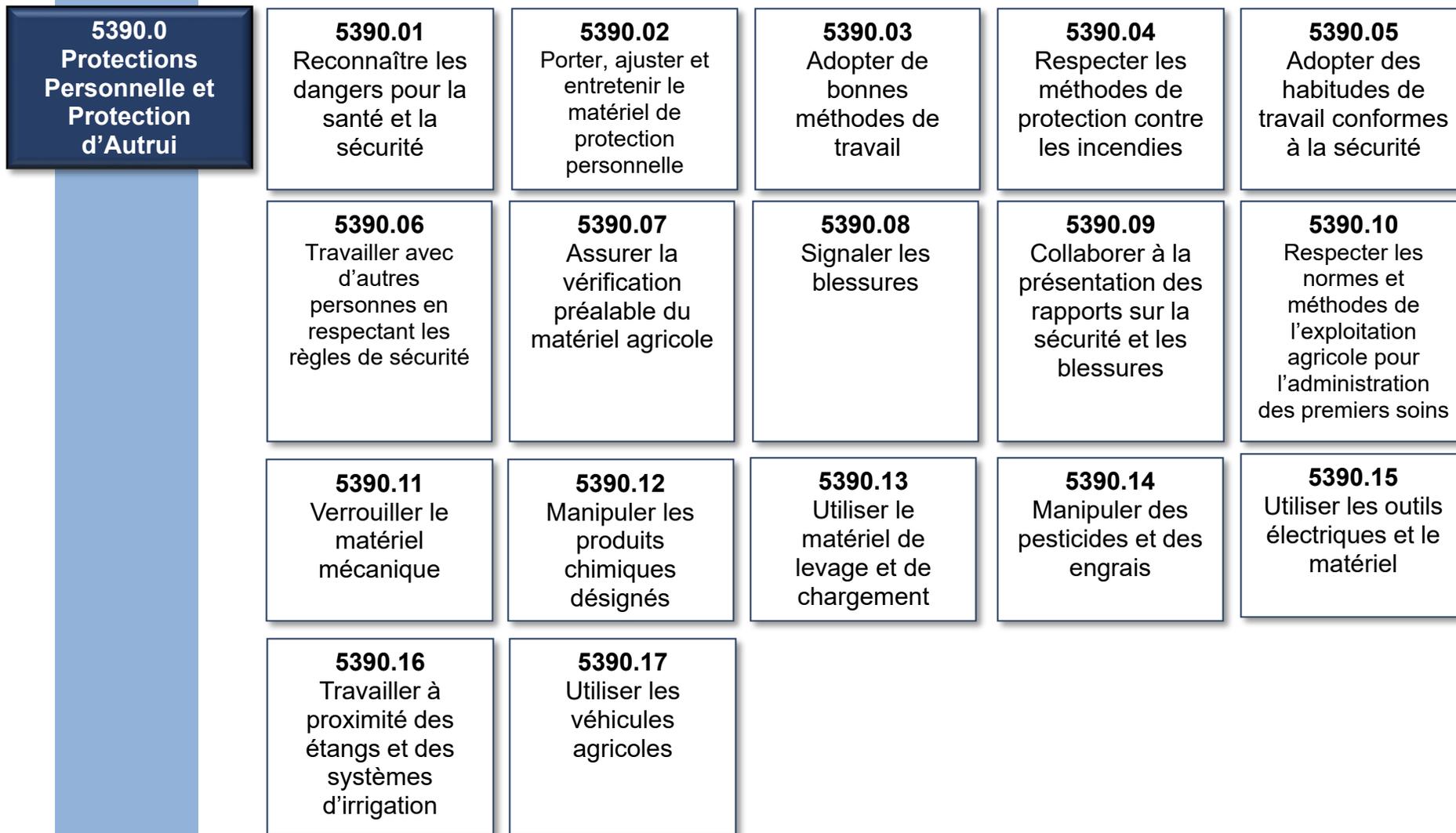
## Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario

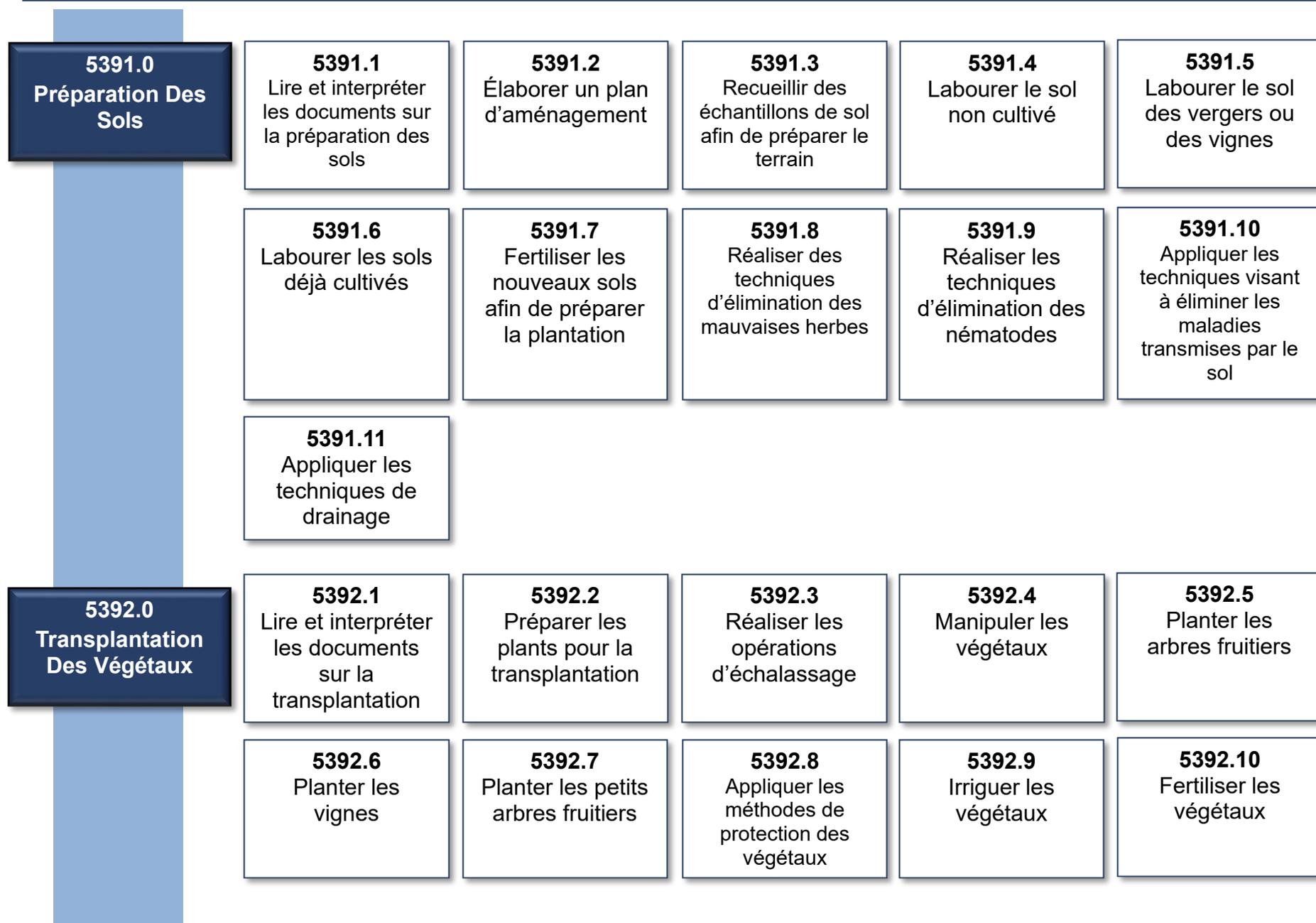
Pour la liste des bureaux actuels, rendez-vous au :

[ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario](http://ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario)

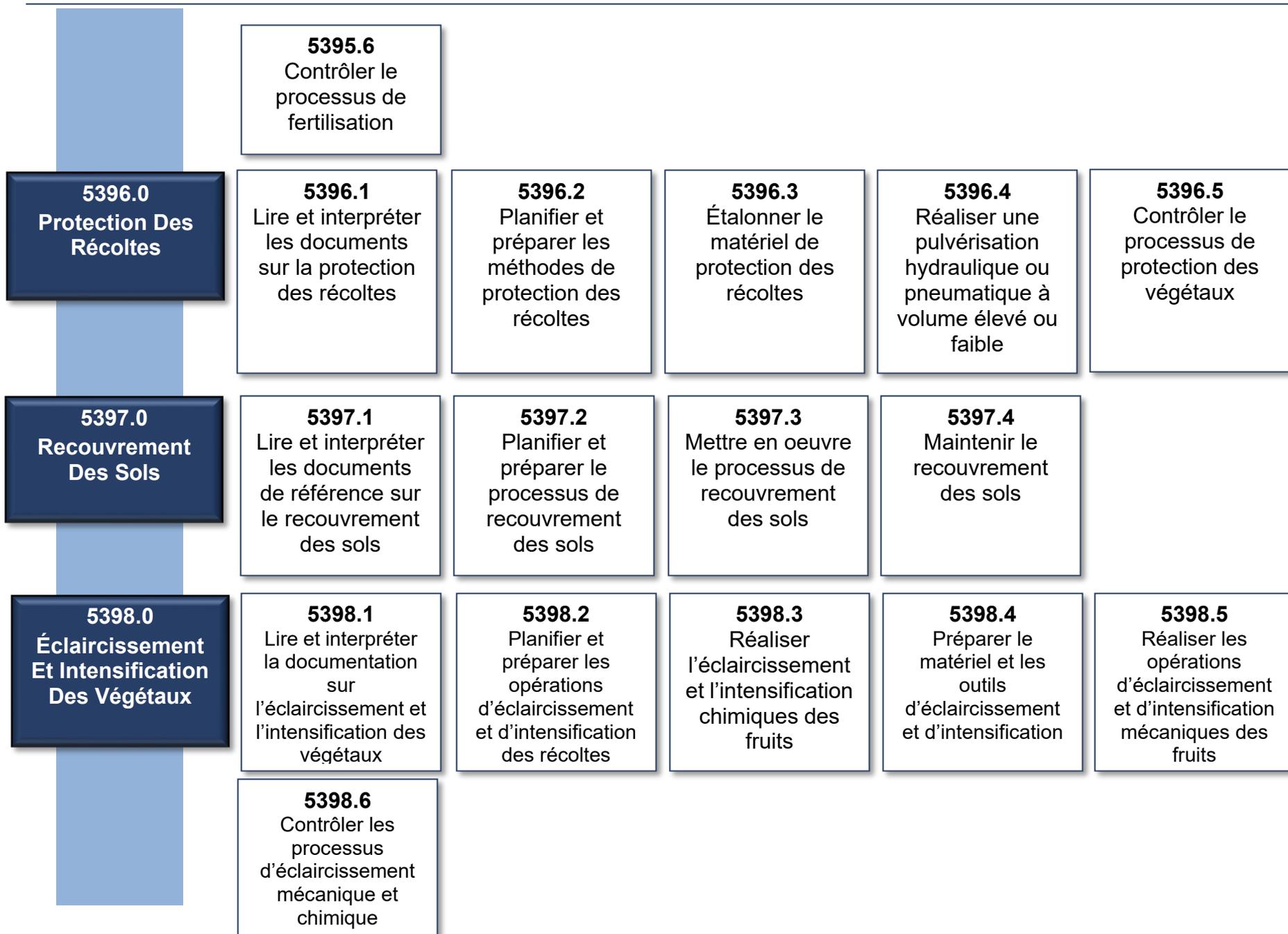
<b>Emplacement</b>	<b>Adresse</b>	<b>Emplacement</b>	<b>Adresse</b>
<b>Barrie</b> 705-737-1431	55, prom. Cedar Pointe, bureau 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7	<b>Marathon</b> 807-346-1550	52, chemin Peninsula, bureau 103, Marathon (Ontario) P0T 2E0
<b>Belleville</b> 613-968-5558 1-800-953-6885	199, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5	<b>Markham</b> 905-513-2695	140, promenade Allstate, bureau 505, Markham (Ontario) L3R 5Y8
<b>Brantford</b> 519-756-5197	505, chemin Park Nord, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8	<b>North Bay</b> 705-495-8515 1-800-236-0744	200, 1 <sup>re</sup> avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9
<b>Chatham</b> 519-354-2766 1-800-214-8284	870, rue Richmond Ouest, 1 <sup>er</sup> étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5	<b>Ottawa</b> 613-731-7100 1-877-221-1220	Preston Square, 347, rue Preston, bureau 310 Ottawa (Ontario) K1S 3H8
<b>Cornwall</b> 613-938-9702 1-877-668-6604	132, 2 <sup>e</sup> rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4	<b>Owen Sound</b> 519-376-5790 1-800-838-9468	1450, 1 <sup>re</sup> avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2
<b>Dryden</b> 807-456-2665 1-800-734-9572	Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9	<b>Peel</b> 905-279-7333 1-800-736-5520	The Emerald Centre, 10, prom. Kingsbridge Garden, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6
<b>Durham</b> 905-433-0595 1-800-461-4608	78, rue Richmond Ouest, Oshawa (Ontario) L1G 1E1	<b>Pembroke</b> 613-735-3911 1-800-807-0227	615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7
<b>Elliot Lake</b> 1-800-236-8817	50, prom. Hillside Nord, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4	<b>Peterborough</b> 705-745-1918 1-877-433-6555	901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5
<b>Fort Frances</b> 807-274-8634	922, rue Scott, 2 <sup>e</sup> étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4	<b>Sarnia</b> 519-542-7705 1-800-363-8453	Centre commercial Bayside, 150, rue Christina Nord, Sarnia (Ontario) N7T 7W5
<b>Geraldton</b> 807-854-1966	208, av. Beamish Ouest Geraldton (Ontario) P0T 1M0	<b>Sault Ste. Marie</b> 705-945-6815 1-800-236-8817	477, rue Queen Est, 4 <sup>e</sup> étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
<b>Halton</b> 905-842-5105 1-844-901-5105	700, promenade Dorval, bureau 201, Oakville (Ontario) L6K 3V3	<b>St. Catharines</b> 905-704-2991 1-800-263-4475	Garden City Tower, 301, rue St Paul Est, 10 <sup>e</sup> étage, St Catharines (Ontario) L2R 7R4
<b>Hamilton</b> 905-521-7764 1-800-668-4479	Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8 <sup>e</sup> étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7	<b>Sudbury</b> 705-564-3030 1-800-603-5999	159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5
<b>Kapuskasing</b> 705-465-5785 705-235-1950	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 122, chemin Government Ouest, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8	<b>Thunder Bay</b> 807-346-1550 1-800-439-5493	189, chemin Red River, bureau 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2
<b>Kenora</b> 807-468-2879 1-800-734-9572	227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4	<b>Timmins</b> 705-235-1950 1-877-275-5139	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, Route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
<b>Kingston</b> 613-548-1151 1-866-973-4043	Alliance Business Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9	<b>Toronto-Centre</b> 416-927-7366 1-800-387-5656	2, av. St. Clair Ouest, 11 <sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M4A 1L5
<b>Kitchener</b> 519-653-5758 1-866-877-0099	4275, rue King Est, Kitchener (Ontario) N2P 2E9	<b>Toronto-Sud</b> 416-326-5800	625, rue Church, 1 <sup>er</sup> étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5
<b>London</b> 519-675-7788 1-800-265-1050	1200, chemin Commissioners Est, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3	<b>Windsor</b> 519-973-1441	Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 <sup>e</sup> étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8

**Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)**





	<b>5392.11</b> Émonder et élever les végétaux	<b>5392.12</b> Contrôler les processus de transplantation			
<b>5393.0</b> Installation Et Entretien Des Systèmes De Soutien Des Végétaux	<b>5393.1</b> Lire et interpréter la documentation sur les systèmes de soutien des végétaux	<b>5393.2</b> Installer les systèmes de soutien des végétaux conformément aux plans d'aménagement	<b>5393.3</b> Choisir et entretenir le matériel et les outils nécessaires pour l'installation d'un système de soutien	<b>5393.4</b> Installer les systèmes de soutien des végétaux	<b>5393.5</b> Entretien le système de soutien des végétaux
<b>5394.0</b> Entretien Et Taille Des Végétaux	<b>5394.1</b> Préparer les outils et le matériel d'émondage	<b>5394.2</b> Planifier et préparer l'émondage	<b>5394.3</b> Émonder les arbres fruitiers	<b>5394.4</b> Émonder les vignes	<b>5394.5</b> Émonder les végétaux qui donnent de petits fruits
	<b>5394.6</b> Contrôler l'émondage	<b>5394.7</b> Planifier et préparer l'élevage des végétaux	<b>5394.8</b> Appliquer les méthodes d'élevage des végétaux	<b>5394.9</b> Contrôler le processus d'élevage des végétaux	
<b>5395.0</b> Fertilisation Des Végétaux	<b>5395.1</b> Lire et interpréter la documentation sur la fertilisation	<b>5395.2</b> Prélever des échantillons de sol, de feuilles ou de fruits	<b>5395.3</b> Planifier et préparer la fertilisation des végétaux	<b>5395.4</b> Étalonner le matériel de fertilisation	<b>5395.5</b> Appliquer les agents de fertilisation



<b>5399.0</b> <b>Propagation Des</b> <b>Végétaux</b>	<b>5399.1</b> Lire et interpréter la documentation sur la propagation des végétaux	<b>5399.2</b> Planifier et préparer la propagation des végétaux en pépinière	<b>5399.3</b> Planifier et préparer le greffage	<b>5399.4</b> Réaliser les techniques de greffage ou d'écussonnage	<b>5399.5</b> Effectuer la plantation
	<b>5399.6</b> Entailler et étager les vignes	<b>5399.7</b> Contrôler le processus de propagation			
<b>5400.0</b> <b>Utilisation Et</b> <b>Entretien Du</b> <b>Matériel Et Des</b> <b>Systèmes</b> <b>Agricoles</b> <b>Mécaniques Et</b> <b>Électriques</b>	<b>5400.1</b> Utiliser et entretenir les tracteurs agricoles et les accessoires	<b>5400.2</b> Utiliser et entretenir les camions et les remorques	<b>5400.3</b> Utiliser et entretenir le matériel pour les récoltes	<b>5400.4</b> Utiliser les scies mécaniques et le matériel d'élagage	<b>5400.5</b> Utiliser et entretenir les systèmes d'irrigation
	<b>5400.6</b> Utiliser et entretenir les systèmes et composantes de conditionnement	<b>5400.7</b> Utiliser et entretenir les installations d'entreposage à froid et à température contrôlée	<b>5400.8</b> Utiliser et entretenir les systèmes de drainage en plastique ou autres	<b>5400.9</b> Utiliser les systèmes à air comprimé et autres	
	<b>5401.0</b> <b>Récolte Et</b> <b>Classement Des</b> <b>Végétaux</b>	<b>5401.1</b> Lire et interpréter la documentation sur la récolte et le classement des végétaux	<b>5401.2</b> Planifier et préparer les récoltes	<b>5401.3</b> Récolter, classer et entreposer les fruits	<b>5401.4</b> Appliquer les techniques nécessaires après la récolte



## Achèvement du programme d'apprentissage

Si votre parrain (marraine) affirme que vous avez acquis les compétences exigées, que vous avez effectué les heures de travail requises et que vous avez terminé tous les niveaux de formation en classe établis pour votre métier :

- ✓ Suivez les instructions fournies dans l'attestation de fin d'apprentissage (Annexe A) du registre.
- ✓ Répondez à toutes les questions du personnel du MTIFDC, et fournissez-lui toute documentation supplémentaire requise.
- ✓ Une fois la fin de l'apprentissage confirmée, le MTIFDC vous délivrera un certificat d'apprentissage et en informera Métiers spécialisés Ontario.

## Après votre apprentissage

Si vous exercez un métier pour lequel il existe un examen de certification, Métiers spécialisés Ontario recevra un avis de fin d'apprentissage.

Pour les métiers à accréditation obligatoire, vous recevrez un certificat de qualification temporaire qui vous permettra de travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, jusqu'à ce que vous réussissiez votre examen.

Pour un métier à accréditation non obligatoire, une fois que vous aurez réussi votre examen, vous recevrez un certificat de qualification pour votre métier.

## Comment vous préparer pour votre examen

- **Pour acquitter les frais liés à un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au : 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028**
- **Pour réserver une place pour votre examen :** Après avoir acquitté les frais, communiquez avec votre bureau de service local pour fixer la date et l'heure de votre examen.
- **Téléchargez le guide de préparation à l'examen de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse :**  
[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#) et/ou consultez le **guide de préparation à l'examen pour les métiers désignés Sceau rouge :**  
[sceau-rouge.ca](http://sceau-rouge.ca)



[Métiers spécialisés Ontario](#)